



AU-DELÀ DES OBJECTIFS

Un programme ambitieux pour remettre l'aide sur la bonne voie



OXFAM

L'aide peut grandement contribuer à réduire les inégalités de manière significative. Il y a un large consensus sur le fait que la réduction des inégalités est essentielle pour mettre fin à la pauvreté, parvenir à la justice de genre et lutter efficacement contre le changement climatique. Il est donc urgent que les bailleurs en fassent une priorité dans leurs politiques d'aide. Pour que ce cercle vertueux porte ses fruits, il est en outre impératif de rééquilibrer la prise de décisions en matière d'aide, en veillant à ce que cela se fasse de manière inclusive et en plaçant la société civile et les gouvernements des pays du Sud au cœur du processus.

S'appuyant sur les conclusions du rapport d'Oxfam *Droit au but ? Pour une aide au développement qui cible la lutte contre les inégalités*, publié en 2019, ce rapport présente une nouvelle feuille de route révisée pour remettre l'aide sur la bonne voie au regard des évolutions récentes du paysage du développement et face aux crises multiples qui frappent notre monde. Il formule 10 recommandations concrètes pour s'assurer que le financement du développement contribue efficacement à bâtir un monde plus égalitaire et plus durable.

À la publication de ce rapport, en mars 2025, de nombreux bailleurs de fonds annoncent une baisse des financements sans précédent, rendant l'avenir de l'aide et de la solidarité internationale incertain. L'étendue de ces réductions et l'impact qu'elles auront sont encore inconnues. Il est donc plus important que jamais de s'accorder sur un programme ambitieux pour remettre l'aide sur la bonne voie. Oxfam a la conviction profonde que les gouvernements ont le devoir moral de tenir leurs promesses et de construire un futur dans lequel l'aide pourra atteindre ses objectifs : sauver des vies, éradiquer la pauvreté et les inégalités extrêmes, promouvoir le bien-être et créer un monde en paix et plus prospère pour tou-te-s.

Auteur : Salvatore Nocerino

Commanditaire : Antonio Gambini

Nous remercions tout particulièrement Emma Seery, Jessica Chirichetti et Karen Hirschfeld pour leur précieuse contribution à la recherche et à l'analyse dans le cadre de la rédaction de ce rapport.

Oxfam remercie également Alan Anic, Alessandra Croppi, Amina Hersi, Anjela Taneja, Anna Marriott, Ashlee Thomas, Ben Van Gils, Chiara Putaturo, Didier Jacobs, Erick Onduru, Francesco Petrelli, Francis Agbere, Helen Stawski, Jan Kowalzig, Julia Manresa, Linda Oduor-Noah, Louis-Nicolas Jandeaux, Kwesi Obeng, Marin Belhoussein, Max Lawson, Nafkote Dabi, Naomi Majale, Nathan Coplin, Pablo Martínez Oses, Rebecca Shadwick, Sara Duvisac, Sandra Dworack, Stephanie Pope, Susana Ruiz Rodríguez et tou-te-s les autres membres du personnel d'Oxfam impliqués dans sa réalisation.

© Oxfam International, mars 2025

Ce document est soumis aux droits d'auteur, mais peut être utilisé librement à des fins de plaidoyer, de campagne, d'éducation et de recherche moyennant mention complète de la source. Le détenteur des droits demande que toute utilisation lui soit notifiée à des fins d'évaluation. Pour copie dans toute autre circonstance, réutilisation dans d'autres publications, traduction ou adaptation, une autorisation des auteur-es est requise et des frais d'utilisation peuvent s'appliquer. E-mail : policyandpractice@oxfam.org.uk

Les informations contenues dans ce document étaient correctes au moment de la publication. Oxfam GB, Oxfam House, John Smith Drive, Cowley, Oxford, OX4 2JY, Royaume-Uni.

DOI : 10.21201/2025.000058

Traduit de l'anglais par eXceLingua (Pierre Le Grand ; Jérôme Richard) et Morgane Menichini.

Photo de couverture : Tahera (à gauche), Hamida (au centre) et Samina Begum à la banque alimentaire. Chaque fois qu'elles et ils cuisinent, les membres de la banque alimentaire mettent de côté une poignée de riz, qu'elles et ils déposent dans un conteneur chaque mois. Ce riz est ensuite utilisé dès qu'elles et ils en ont besoin. SKS, un partenaire d'Oxfam, apporte son soutien aux banques alimentaires et à d'autres projets de réduction des risques de catastrophe à Gaibandha, au Bangladesh.

TABLES DES MATIÈRES

Résumé	4
Introduction	7
Chapitre 1 : Le potentiel de l'aide pour lutter contre les inégalités	10
1.1 À qui doit profiter l'aide : s'attaquer aux inégalités en œuvrant en priorité pour les personnes les plus pauvres	10
1.2 Priorité aux secteurs de l'aide qui ont démontré leur efficacité en termes de lutte contre les inégalités	12
1.3 Les écueils à éviter : renoncer aux modalités de l'aide qui creusent les inégalités	18
Chapitre 2 : Vers un système d'aide démocratique.....	22
2.1 La question des décisionnaires	22
2.2 Quelle forme l'aide doit-elle prendre : l'importance de la coopération au développement menée localement	24
Chapitre 3 : La quantité compte : quels montants pour répondre aux besoins d'aide ?	26
Recommandations.....	29

RÉSUMÉ

Notre monde est empreint d'instabilité croissante, et la colère monte. Les tensions entre les pays du Sud et les nations riches sont à un niveau que nous n'avons pas connu depuis des décennies, amplifiées par la pandémie de COVID-19, l'explosion des prix des denrées alimentaires et d'autres produits de première nécessité, sans parler du poids écrasant du service de la dette. Au niveau national, les manifestations se multiplient dans un contexte de mécontentement croissant vis-à-vis des gouvernements et alors que la plupart des États imposent des mesures d'austérité.

Les inégalités, tant au niveau national qu'à l'échelle mondiale, atteignent des degrés extrêmes : selon la Banque mondiale¹, à peine 8 % des pays affichent un faible niveau d'inégalités, tandis que tous les pays (sauf un) affligés par de fortes inégalités sont des pays du Sud.

Pour autant l'*Indice de l'Engagement à la réduction des inégalités 2024*² produit par Oxfam et Development Finance International révèle des tendances négatives dans les politiques publiques de lutte contre les inégalités dans la majorité des pays depuis 2022. Quatre pays sur cinq ont appliqué des coupes budgétaires dans les secteurs de l'éducation, de la santé et/ou de la protection sociale. Quatre sur cinq ont fait marche arrière sur la fiscalité progressive et neuf sur dix ont vu reculer les droits du travail et les salaires minimum.

Réduire les inégalités : la clé pour éradiquer la pauvreté et sauver notre planète

Au rythme actuel, la pauvreté extrême perdurerait pendant encore au moins 60 ans³, des décennies après l'objectif de 2030. Mais nous pouvons accélérer les progrès en réduisant les inégalités. Selon les estimations de la Banque mondiale, nous pourrions atteindre cet objectif 40 ans plus

tôt en réduisant l'indice de Gini de 2 % chaque année⁴.

Nous vivons aussi dans un monde où la crise climatique empire de jour en jour. Ses impacts les plus graves frappent les territoires les plus pauvres et les plus inégalitaires, qui ont en outre le moins de ressources pour y faire face. Par exemple, les inondations extrêmes tuent sept fois plus dans les pays les plus inégalitaires⁵.

Là encore, lutter contre les inégalités contribuerait à désamorcer cette bombe à retardement. Il est démontré que la réduction des inégalités diminue le niveau de croissance économique nécessaire pour sortir les gens de la pauvreté, ce qui se traduit par une consommation d'énergie et des émissions de carbone bien moindres⁶.

Le pouvoir de l'aide pour réduire les inégalités et éradiquer la pauvreté

L'aide peut et doit jouer un rôle essentiel dans la réduction des inégalités au sein des pays et entre eux, contribuant ainsi à un monde plus équitable et plus durable. L'aide est le principal outil redistributif et concessionnel permettant de doter les pays pauvres de ressources supplémentaires afin de lutter contre les inégalités sans alourdir leur dette ni creuser leur déficit fiscal. C'est également une question de justice, le fossé gigantesque entre les nations historiquement riches et les pays du Sud étant en soi le fruit de l'exploitation passée et présente.

Le principal objectif des gouvernements du monde entier devrait être d'œuvrer ensemble à la définition d'objectifs clairs assortis de délais pour réduire les inégalités au niveau national et international. Privilégier l'allocation de l'aide à destination de secteurs qui se sont révélés efficaces pour réduire les inégalités, comme la protection sociale, la santé et l'éducation, soutenir la mobilisation de ressources

domestiques grâce à des réformes pour une fiscalité progressive et lutter contre les causes structurelles et profondes des inégalités de genre sont autant de moyens de nous rapprocher de ces objectifs.

Nous avons besoin d'une aide prévisible et qui s'inscrit sur le long terme afin de soutenir les budgets et les plans nationaux de réduction des inégalités. Ce type d'aide est le plus efficace pour sauver des vies et éradiquer la pauvreté rapidement. Il contribuera à restaurer le soutien de l'opinion publique dans les pays riches, actuellement sceptique.

Dans le même temps, il est urgent de faire cesser la dilution rapide de l'aide. Les bailleurs doivent s'évertuer à éviter les modalités d'aide qui exacerbent les inégalités. Ils doivent également veiller à ce que les prises de décision quant à ce qui est considéré comme de l'aide et la manière dont elle est allouée se déroulent de manière plus égalitaire et démocratique, en donnant aux gouvernements et citoyen·nes des pays partenaires davantage de pouvoir dans ce processus.

Les montants de l'aide doivent également être plus ambitieux. L'engagement de 0,7 % destiné à l'aide a été un moyen d'encourager les bailleurs à amplifier leurs efforts et constitue un objectif sur lequel nous pouvons leur demander des comptes. Toutefois, dans les faits, la plupart des bailleurs n'ont pas tenu cette promesse. Le manque cumulé au fil des ans pour les nations les plus pauvres s'élève aujourd'hui à 7 200 milliards de dollars. Il apparaît désormais clairement que les besoins énormes et croissants des pays du Sud exigent un nouvel objectif allant bien au-delà de 0,7 % du revenu national brut (RNB) des pays du Nord.

Dans le présent rapport, nous proposons une nouvelle feuille de route de l'aide pour un monde nouveau. Celle-ci doit veiller à ce que l'aide soit définie, conçue et fournie comme un puissant outil de réduction des inégalités. Il s'agit d'une vision de l'aide en tant que composante essentielle de la solidarité mondiale, visant à bâtir un monde plus égalitaire et durable où la pauvreté n'existerait plus que dans les livres d'histoire. C'est une feuille de route pour s'assurer que l'aide jouera son rôle vital pour combler le fossé entre les pays riches et ceux du Sud, pour le bien de toute l'humanité.

Recommandations : plan en 10 points d'Oxfam pour adapter l'aide aux exigences de demain

1. Définir des plans clairs et assortis de délais pour lutter contre les inégalités et financer une révolution concernant les données sur les inégalités

Afin de mieux lutter contre les inégalités, les acteurs du développement ont besoin de meilleurs outils pour mesurer et évaluer leurs politiques. Les indicateurs actuels ne permettent pas de tenir compte des disparités dans les hautes sphères et ne sont souvent pas actualisés. Des données plus précises permettraient aux bailleurs et aux gouvernements des pays bénéficiaires de travailler ensemble pour fixer des objectifs clairs et des plans assortis de délais pour lutter contre les inégalités, ainsi que pour mesurer et rendre compte des progrès accomplis.

2. Investir dans le renforcement des services publics et des systèmes de protection sociale

Les investissements dans la santé, l'éducation et la protection sociale réduisent le fossé entre les riches et les pauvres. Il convient donc d'augmenter considérablement l'aide dans ces secteurs qui réduisent les inégalités. Par ailleurs, les bailleurs devraient soutenir la création d'un fonds mondial pour la protection sociale qui établisse des planchers de protection sociale dans les pays à faible revenu.

3. Renforcer les systèmes fiscaux

Il est indispensable de mettre en place une fiscalité progressive pour réduire les inégalités et accélérer la lutte contre la pauvreté. Les bailleurs doivent intensifier leur aide en matière de mobilisation des ressources domestiques afin de respecter *a minima* l'engagement pris dans le cadre de l'Initiative fiscale d'Addis de consacrer 441 millions de dollars par an d'aide à la mobilisation des ressources domestiques. Ils doivent également soutenir un rééquilibrage des systèmes fiscaux nationaux en faveur d'une fiscalité progressive et éviter d'encourager les taxes régressives.

4. Adopter une perspective féministe en renforçant le soutien à l'aide transformatrice en matière de genre

Les bailleurs devraient adopter une approche transformatrice qui va au-delà d'une simple prise en compte des femmes, avec des investissements dans l'aide qui s'attaquent aux causes structurelles et profondes des inégalités de genre.

5. Soutenir l'espace civique pour renforcer le pacte entre les citoyen-nes et l'État et consolider la démocratie

Les bailleurs devraient en premier lieu soutenir la protection et la promotion de l'espace civique pour renforcer les systèmes démocratiques. L'aide a un rôle à jouer à cet égard, en soutenant les organisations de la société civile (OSC), en particulier les OSC locales qui sont en première ligne des crises et au contact direct des communautés.

6. Ne pas mettre l'aide au service des profits privés

Lors de toute interaction avec le secteur privé, les bailleurs doivent s'assurer que le développement est au cœur des objectifs des programmes. Ils doivent s'abstenir d'investir dans des sociétés privées en matière d'éducation et de santé.

7. Ne pas instrumentaliser l'aide

Les bailleurs doivent éviter d'utiliser les fonds destinés à l'aide comme un moyen de servir d'autres intérêts domestiques sans lien avec le développement. Cela implique notamment de cesser de comptabiliser comme de l'aide les coûts d'accueil des personnes réfugiées dans le pays du bailleur, car ces coûts ne contribuent pas à répondre aux objectifs fondamentaux de l'aide.

8. Renoncer aux modalités de l'aide qui alourdissent la dette des pays partenaires

Il convient de privilégier les subventions et réviser la manière dont sont comptabilisées les aides sous forme de prêts afin que la composante « subventions » ne soit pas surévaluée.

9. Transférer le pouvoir, décoloniser l'aide

Une réforme fondamentale de l'actuel système de gouvernance de l'aide est nécessaire pour permettre à l'ensemble des pays, des bailleurs et des destinataires de l'aide de participer ensemble au processus décisionnel concernant l'aide.

10. Augmenter les engagements quantitatifs en matière d'aide

L'objectif de 0,7 % pour l'aide doit être redéfini comme un niveau plancher, et non comme un plafond. C'est le minimum absolu auquel les bailleurs doivent s'engager au regard des besoins actuels.

INTRODUCTION

L'aide change déjà des vies

Depuis sa création, l'aide a fortement contribué à la lutte contre les inégalités et la pauvreté. Des initiatives soutenues par l'aide multilatérale ont fait leurs preuves, à l'image du Fonds mondial de lutte contre le SIDA, la tuberculose et le paludisme, qui a permis de sauver plus de 59 millions de vies depuis sa création en 2002⁷. La littérature fait aussi systématiquement état de l'impact positif de l'aide sur la croissance économique⁸. Il est par exemple avéré que l'aide au Ghana a joué un rôle important dans la croissance soutenue du pays au cours des dernières décennies, ainsi que dans la réduction de la pauvreté et des inégalités, améliorant ainsi les conditions de vie de la population⁹.

Si l'aide ne peut à elle seule éradiquer la pauvreté et combler le fossé extrême entre les riches et les pauvres, elle peut jouer un rôle crucial de catalyseur, en libérant le potentiel des populations et des pays à suivre leur propre voie pour sortir de la pauvreté.

Mais pour ce faire, l'aide doit être conçue et mise en œuvre de sorte à s'attaquer directement aux causes profondes de la pauvreté. Les fortes inégalités, tant au sein des pays qu'entre eux, constituent l'un des défis les plus pressants à l'heure actuelle et sont une problématique centrale à laquelle l'aide doit s'attaquer.

L'aide peut jouer un rôle essentiel pour corriger les déséquilibres économiques et bâtir un monde plus juste et plus durable. La réduction des inégalités permet quant à elle d'amplifier l'impact de l'aide pour que chaque centime qui y est consacré produise plus d'effet.

Réduction des inégalités : données probantes et impact

La persistance de niveaux élevés d'inégalités compromet tous les efforts visant à réduire la pauvreté et à lutter contre le changement climatique. À l'heure actuelle, près de 700 millions

de personnes vivent encore dans une situation de pauvreté extrême¹⁰, soit quasiment autant qu'en 2019. Les niveaux de pauvreté sont repartis à la hausse en 2020 suite aux chocs provoqués par la pandémie de COVID-19. Bien qu'ils aient depuis commencé à diminuer à nouveau dans certains pays, cette tendance ne se vérifie pas dans d'autres pays : alors que les pays à revenu élevé et intermédiaire ont retrouvé les niveaux de pauvreté pré-COVID, l'écart ne se réduit pas dans les pays à faible revenu¹¹.

La pauvreté et les inégalités sont deux phénomènes étroitement liés. Des recherches de la Banque mondiale montrent que 8 % seulement de l'humanité vit dans des pays où les niveaux d'inégalités sont faibles¹², tandis que tous les pays connaissant de hauts niveaux d'inégalités sont situés dans le Sud (sauf un)¹³. En Afrique, en Asie et au Moyen-Orient, les 1 % les plus riches polarisent 20 % des revenus totaux ; c'est près de deux fois plus que la part reçue par les 1 % les plus riches en Europe¹⁴.

Si les chiffres sont sombres, la réalité l'est probablement encore plus, car les données nationales sont souvent très obsolètes. Pour plus de 100 pays, la dernière mesure officielle des inégalités remonte à avant 2020 et ne reflète donc pas l'impact de la pandémie de COVID-19, ni la crise du coût de la vie et la vague de mesures d'austérité qui ont suivi¹⁵. Oxfam et Development Finance International ont exploité les dernières données sur les budgets concernant le statut des travailleurs et des travailleuses, la fiscalité et les dépenses publiques dans 161 pays pour dresser un tableau plus actuel. *L'Indice de l'engagement à la réduction des inégalités 2024*¹⁶ révèle des tendances négatives dans les politiques de lutte contre les inégalités dans la grande majorité des pays depuis 2022. Quatre pays sur cinq ont appliqué des coupes budgétaires dans les secteurs de l'éducation, de la santé et/ou de la protection sociale. Quatre sur cinq se sont attaqués à la fiscalité progressive, et neuf sur dix ont vu reculer les droits du travail et les salaires minimum. Neuf pays sur dix ont reculé dans un ou plusieurs indicateurs.

La crise climatique met également en évidence les inégalités extrêmes et les exacerbe. Elle touche le plus durement les territoires les plus pauvres et les plus inégalitaires. Par exemple, les inondations tuent sept fois plus dans les pays où les inégalités sont élevées¹⁷. Les nations et les populations les plus pauvres, qui ont le moins contribué au changement climatique, sont durement touchées alors qu'elles disposent de moins de ressources pour faire face, tandis que les personnes et les pays riches portent la plus grande part de responsabilité dans l'urgence climatique et ses coûts croissants¹⁸. Cela illustre un aveuglement volontaire face aux impacts sociaux, environnementaux et économiques qui constituent les fondements de la polycrise actuelle¹⁹.

En outre, les inégalités exacerbent les tensions géopolitiques dans le monde actuel. Il existe des preuves irréfutables montrant que les sociétés plus inégalitaires ont tendance à être beaucoup plus polarisées sur le plan politique, ce qui contribue souvent à la montée de l'autoritarisme²⁰. Il est indispensable de s'attaquer à cette tendance néfaste dans le contexte politique mondial actuel marqué par des conflits et la détérioration du multilatéralisme basé sur l'état de droit. L'accroissement des inégalités ne fait que jeter de l'huile sur le feu.

La solution : réduire les inégalités de manière drastique

Il existe heureusement un moyen de sortir de ce cercle vicieux : la réduction des inégalités a un impact profond sur la réduction de la pauvreté, sur la lutte contre la crise climatique et sur la promotion d'un monde plus pacifique et plus stable.

Par exemple, la Banque mondiale estime qu'une réduction du coefficient de Gini de 2 % par an permettrait d'éradiquer trois fois plus vite l'extrême pauvreté²¹. La lutte contre les inégalités peut également apporter la prospérité à tou-te-s, tout en réduisant l'impact sur notre planète : la réduction des inégalités diminue le niveau de croissance économique nécessaire pour sortir les gens de la pauvreté, ce qui se traduit par une consommation d'énergie et des émissions de

carbone bien moindres²². Les pays plus égalitaires affichent également de meilleurs résultats pour toute une série d'indicateurs sociaux clés : leurs populations sont en meilleure santé, plus heureuses et mieux éduquées²³. Une plus grande égalité s'accompagne aussi d'une corruption moindre²⁴ et d'institutions plus solides²⁵. Les pays plus égalitaires ont tendance à présenter des niveaux plus faibles d'inégalités de genre²⁶. Ils se caractérisent aussi par de plus hauts niveaux de confiance²⁷ et une criminalité moindre²⁸. Ils sont en outre généralement moins autoritaires²⁹. Les droits et les libertés sont mieux respectés³⁰, notamment la liberté de la presse³¹. Tous ces facteurs contribuent à créer des sociétés moins polarisées³².

Financement des solutions : les arguments en faveur de l'aide

L'aide peut jouer un rôle essentiel dans la construction d'un monde plus égalitaire. Parmi les nombreux outils à disposition des gouvernements pour répondre aux besoins et aux défis auxquels les populations et la planète sont actuellement confrontées, l'aide (également appelée aide au développement ou aide extérieure), lorsqu'elle est bien utilisée, peut être l'un des plus efficaces pour lutter contre la pauvreté et les inégalités, tant au sein des pays qu'entre eux. À ce jour, l'aide est le principal outil redistributif et concessionnel permettant de doter les pays pauvres de ressources supplémentaires dans leurs budgets afin de lutter contre les inégalités sans alourdir leur dette ni creuser leur déficit.

.....

L'aide est le principal outil redistributif et concessionnel permettant de doter les pays pauvres de ressources supplémentaires dans leurs budgets afin de lutter contre les inégalités sans alourdir leur dette ni creuser leur déficit.

.....

L'aide est aussi une affaire de justice. Le fossé gigantesque et injuste qui sépare les pays riches des pays du Sud est en grande partie le fruit de l'exploitation passée et présente. Les pays industrialisés du Nord se sont enrichis en pillant les ressources des pays du Sud. Malgré l'indépendance officielle des anciennes colonies, la dynamique du colonialisme se reproduit et est renforcée par le système d'aide actuel : les grandes décisions sont prises par les bailleurs qui imposent leur vision du développement en façonnant ses définitions et ses pratiques. L'histoire regorge donc d'arguments pour faire de l'aide un instrument de réparation et plaide pour un système d'aide qui s'attaque aux inégalités des dynamiques coloniales passées et présentes.

L'aide peut également jouer un rôle prépondérant dans l'apaisement des tensions géopolitiques croissantes, non seulement parce qu'elle peut contribuer directement à combler le fossé économique qui est à l'origine de la polarisation croissante au sein des pays et entre eux, mais

aussi parce qu'elle peut contribuer à rétablir la confiance entre les pays riches et les pays du Sud. Une aide qui atteint efficacement son objectif de réduction de la pauvreté et de contribution au développement des pays partenaires est un signe de bonne volonté et témoigne clairement d'une coopération sincère entre les pays du Nord et les pays du Sud.

En revanche, instrumentaliser l'aide au service des intérêts des pays bailleurs (notamment en matière de sécurité et de migration) ne fera que creuser le fossé entre les pays riches et les pays du Sud, nourrir la méfiance et exacerber la compétition entre superpuissances, fléau de notre époque.

Dans un contexte où les débats oscillent entre « désolidarisation » et « réduction des risques », une aide de qualité peut devenir un outil de « reconnexion » qui rétablit la confiance dans un monde extrêmement fragmenté, contribuant ainsi à le rendre plus stable et plus pacifique pour tou·te·s.

CHAPITRE 1 : LE POTENTIEL DE L'AIDE POUR LUTTER CONTRE LES INÉGALITÉS

L'aide peut réduire les inégalités d'une manière bénéfique pour tou-te-s. Mais cela exige des réformes aussi ambitieuses que judicieuses quant à la manière dont elle est actuellement attribuée, mise en œuvre et définie.

Ce chapitre est dédié à l'attribution de l'aide. Nous donnerons tout d'abord un aperçu de la manière dont l'aide peut s'attaquer aux inégalités lorsqu'elle cible des secteurs spécifiques. Nous examinerons ensuite certains des contextes dans lesquels l'aide ne devrait pas être déployée, en soulignant l'importance d'éviter les modalités d'aide risquées et non éprouvées qui exacerbent les inégalités.

1.1 Définir des plans clairs et assortis de délais pour lutter contre les inégalités

Atteindre les quelque 3,6 milliards de personnes qui vivent dans la pauvreté dans le monde³³ est la pierre angulaire de la coopération au développement. Bien que des stratégies spécifiques soient nécessaires pour identifier et atteindre les personnes vivant dans la pauvreté dans différents contextes, certains principes communs peuvent et doivent être suivis.

Fournir l'aide aux personnes en situation d'extrême pauvreté

Il est indispensable de privilégier l'aide aux pays qui ont le moins de ressources pour lutter contre

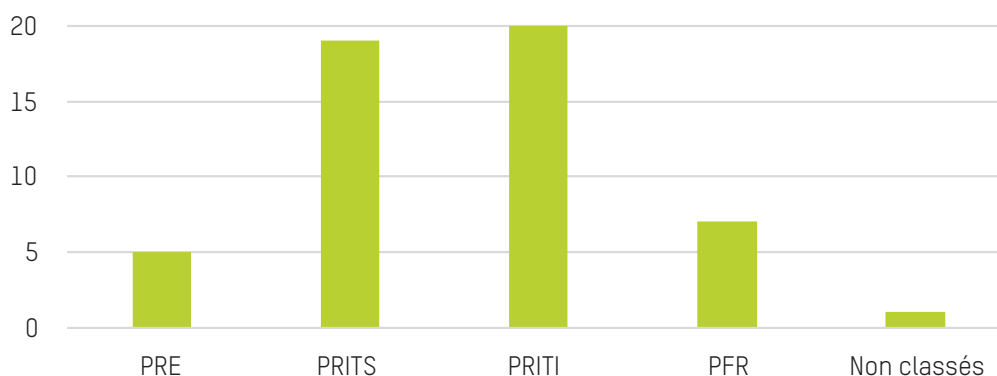
la pauvreté et les inégalités, notamment les pays les moins avancés (PMA) et les États touchés par un conflit. Selon les Nations Unies, les PMA abritent 13 % de la population mondiale, mais près de 40 % des personnes pauvres de la planète³⁴ ; pourtant, l'aide bilatérale aux PMA a stagné au cours de la dernière décennie. En 2022, la part de l'aide totale destinée aux PMA n'était que de 21 %, soit le niveau le plus bas depuis 1996³⁵. L'aide aux PMA s'élève à l'heure actuelle à 31 milliards de dollars³⁶, soit moins de 0,1 % du RNB des pays bailleurs, loin de l'objectif de 0,15 à 0,2 % convenu. Il est pourtant primordial d'atteindre cet objectif minimum.

Les bailleurs doivent également veiller à continuer à soutenir les autres pays à faible revenu (PFR), les pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure (PRITI) et les pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure (PRITS), où vivent la plupart des personnes en situation de pauvreté et où persistent des niveaux élevés d'inégalités³⁷. Même si un pays parvient à s'extirper de la catégorie PMA ou PFR, cela ne signifie pas qu'il sera exempt de niveaux élevés de pauvreté et d'inégalités extrêmes. Selon le nouvel indicateur de la Banque mondiale sur les inégalités³⁸, 39 des 52 pays classés comme présentant des inégalités fortes sont en réalité des pays à revenu intermédiaire, dont les 9 premiers de la liste (voir Graphique 1)³⁹.

L'importance de bien mesurer les inégalités

Une autre étape importante pour mettre l'aide sur la bonne voie consiste à doter les acteurs du

Graphique 1 : Nombre de pays à fortes inégalités par groupe de revenu



Source : calculs d'Oxfam basés sur la Poverty and Inequality Platform (PIP) de la Banque mondiale [Poverty and Inequality Platform](#) (PIP)

développement des bons outils pour mesurer les inégalités, élaborer des plans pour les atténuer et évaluer l'impact de leurs politiques.

Avec les autorités des pays partenaires, les organisations multilatérales et la société civile, les bailleurs peuvent jouer un rôle clé en aidant les pays partenaires à fixer des objectifs et des plans clairs, réalisables et assortis de délais pour réduire les inégalités. Par exemple, ils peuvent viser des réductions spécifiques du coefficient de Gini (0,3 ou moins) et du ratio de Palma (1 ou moins)⁴⁰⁴¹. Pour cela, les données sur les inégalités doivent toutefois subir une refonte afin de permettre une mesure plus précise de tous les aspects des inégalités économiques. L'aide peut contribuer au financement d'une telle démarche. Il faut également continuer à renforcer les capacités de mesure des inégalités selon une approche multidimensionnelle, par exemple avec le cadre MIF (Multidimensional Inequality Framework) d'Oxfam⁴² ou des outils similaires développés par d'autres institutions comme le cadre MIMF (Multidimensional Inequalities Monitoring Framework) de l'UE⁴³.

En outre, et conformément aux recommandations des Nations Unies⁴⁴, il est essentiel que tous les États s'évertuent à obtenir des données plus précises en recueillant et en exploitant régulièrement des données ventilées par genre. Le manque de données reste l'un des plus

grands défis à relever pour comprendre l'impact des politiques économiques et sociales sur les femmes, les filles et les personnes non binaires. L'aide peut également jouer un rôle à cet égard concernant les priorités et les éléments pris en compte, et contribuer à la collecte des données pour permettre des prises de décisions plus précises et plus efficaces. Lorsqu'ils ciblent les inégalités de genre, les bailleurs pourraient exploiter les mesures existantes qui permettent d'évaluer les inégalités de genre, à l'image de l'Indice d'inégalité de genre du PNUD⁴⁵.

D'autres outils existants pourraient être déployés à plus grande échelle avec un soutien adéquat, comme les Diagnostics systématiques de pays de la Banque mondiale⁴⁶, les évaluations CEQ⁴⁷ qui évaluent l'impact des politiques fiscales (largement utilisées y compris par la Banque mondiale) et l'Indice de l'engagement à la réduction des inégalités (ERI) d'Oxfam⁴⁸.

Tous ces outils donneraient aux bailleurs une vue d'ensemble beaucoup plus réaliste des niveaux de pauvreté et d'inégalités au sein d'un pays, éclairant ainsi leurs décisions en matière d'attribution de l'aide. Cela leur fournirait également des données et des ressources pour améliorer le potentiel de réduction des inégalités grâce à l'aide à l'avenir, ainsi que pour mesurer et rendre compte des progrès accomplis.

Encadré 1 : Plaider en faveur d'un appui budgétaire sectoriel et général

Depuis plus de vingt ans, il existe un large consensus sur l'impact et les avantages de l'aide sous forme d'appui budgétaire⁴⁹, c'est-à-dire par un transfert financier direct vers le budget national du pays récipiendaire. Il s'agit de l'un des meilleurs moyens de fournir une aide fondée sur les principes d'efficacité de l'aide et du développement⁵⁰, car il garantit un dialogue politique et un alignement sur les plans et priorités des pays partenaires, réduit les coûts de transaction et la fragmentation, promeut une meilleure gouvernance et renforce les institutions.

L'appui budgétaire peut être fourni sous la forme d'une contribution non affectée au budget du gouvernement du pays partenaire (appui budgétaire général ou ABG) ou dans le cadre d'un dialogue spécifique axé sur certains secteurs (appui budgétaire sectoriel ou ABS). D'après les données disponibles, cette dernière modalité est privilégiée⁵¹, représentant en moyenne 68 % de l'ensemble de l'appui budgétaire au cours des cinq dernières années.

Quelle que soit la modalité choisie, il est clair que l'appui budgétaire s'est traduit par une augmentation des dépenses publiques dans des secteurs clés pour la réduction des inégalités, comme l'éducation et la santé⁵². Il a également des effets positifs sur la qualité de la planification budgétaire et la transparence, et renforce la redevabilité des gouvernements des pays partenaires⁵³.

Malgré cela, le pourcentage de l'aide fournie sous forme d'appui budgétaire n'augmente pas. Dans les faits, après avoir atteint un pic en 2020 avec près de 6 % de l'aide bilatérale totale et 32 % de l'aide provenant d'agences multilatérales (dans le cadre de leur réponse à la pandémie), les appuis budgétaires général et sectoriel ont tous deux diminué au cours des années suivantes. En 2025, ils ne représenteront que 3 % de l'aide bilatérale des bailleurs et 25 % de l'aide des agences multilatérales⁵⁴ (ces dernières étant traditionnellement les principaux fournisseurs de l'appui budgétaire)⁵⁵.

1.2 Priorité aux secteurs de l'aide qui ont démontré leur efficacité en termes de lutte contre les inégalités

Il est important de veiller à ce que l'aide aille aux secteurs qui jouent un rôle de catalyseur dans la réduction des inégalités. La manière dont les services publics universels et les programmes de protection sociale à grande échelle réduisent les niveaux d'inégalités en sortant les gens de la pauvreté et en permettant une répartition plus progressive des revenus est largement documentée^{56,57}. Il en va de même pour l'impact positif de l'adoption de réformes fiscales progressives sur la répartition des revenus et des richesses^{58,59,60}. Dans les sections suivantes, nous examinons l'importance de ces politiques dans la lutte contre les inégalités, ainsi que les utilisations spécifiques de l'aide pour soutenir ces efforts.

Impacts de l'aide sur le renforcement des services publics et de la protection sociale

Il existe des preuves irréfutables de l'impact des systèmes de santé et d'éducation publics gratuits et des mesures de protection sociale sur la réduction significative des inégalités. D'une part, les pays qui consacrent une part plus importante de leur PIB à la protection sociale affichent généralement une plus grande égalité de revenus⁶¹. Il est également démontré que les services publics atténuent l'impact d'une répartition biaisée des revenus, en allouant des « revenus virtuels » de manière progressive. En d'autres termes, ils augmentent effectivement les revenus des personnes en situation de pauvreté et réduisent les inégalités de revenus⁶².

Selon des études menées dans les pays de l'OCDE, les services publics peuvent réduire de 20 à 33 % les inégalités de revenus au sein d'un pays⁶³. La même étude montre qu'ils peuvent également réduire la pauvreté de manière significative et que l'éducation et la santé sont de loin les services publics ayant le plus d'effet sur la réduction de la pauvreté⁶⁴. Les données du FMI et celles de plusieurs études régionales confirment que les services publics ont le même effet en matière de

réduction des inégalités dans les pays à faible revenu⁶⁵. En outre, selon une étude de la Banque mondiale, une éducation de qualité et la réduction des disparités en matière d'accès aux soins de santé sont essentielles pour renforcer le potentiel productif qui contribue à l'égalité des chances⁶⁶. Il s'agit par ailleurs d'une contribution essentielle à la réduction des inégalités de genre ; les femmes et les filles en situation de pauvreté sont celles qui bénéficient le plus de services publics et d'une protection sociale de qualité, universels et équitables⁶⁷.

Le droit de chaque personne sur la planète d'accéder à des services publics essentiels de qualité en matière de soins de santé, d'éducation et de protection sociale, tel qu'il est inscrit dans la Déclaration universelle des droits de l'homme (art. 22, 25 et 26) et dans le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (art. 9, 12 et 13), est tout aussi important. Ce dernier appelle également à des efforts nationaux et à une coopération internationale pour garantir ce droit. Cependant, la différence entre ces promesses et la réalité sur le terrain est frappante. À l'heure actuelle, plus de 50 % de la population mondiale, soit 3,8 milliards de personnes, ne bénéficient d'aucune forme de protection sociale⁶⁸. 251 millions d'enfants et de jeunes ne sont toujours pas scolarisés⁶⁹. Et des millions de personnes basculent dans la pauvreté à cause de frais de santé qu'elles doivent payer de leur poche⁷⁰. Plusieurs facteurs jouent un rôle dans cet échec : l'absence de volonté politique, des obstacles plus structurels (à l'image d'un secteur informel important), les inégalités de genre et des capacités administratives insuffisantes dans de nombreux pays à revenu faible et intermédiaire de la tranche inférieure. Le manque de ressources constitue également un obstacle important au déploiement à grande échelle et à la réalisation d'un accès universel équitable et de qualité.

La coopération internationale peut jouer un rôle important dans le renforcement des services publics et des systèmes de protection sociale dans les pays les plus touchés par la pauvreté, ainsi que pour surmonter les chocs des crises soudaines, comme lors de la pandémie de COVID-19. L'aide peut être un outil déterminant dans ces efforts. Par exemple, Global Partnership

for Education (GPE) est une initiative multilatérale basée sur des subventions qui a permis d'offrir une éducation à plus de 227 millions d'enfants depuis 2021 et de former 481 000 enseignant-es rien qu'en 2023⁷¹. Le tout financé par l'aide.

Des recherches récentes menées par Expert Group on Aid Studies montrent également que l'aide stimule l'expansion des systèmes de protection sociale dans les pays éligibles à l'aide, une augmentation de 1 % de l'aide pour la protection sociale se traduisant par une couverture supplémentaire de 0,25 % de la population⁷². Concrètement, d'après les niveaux d'aide de 2022, cela signifie que chaque tranche d'aide de 4 millions de dollars consacrée à la protection sociale permet d'étendre la couverture à 1,8 million de personnes supplémentaires⁷³.

Depuis des années, des expert-es appellent à la création d'un fonds mondial pour la protection sociale qui apporterait un soutien fiable aux efforts déployés par les pays à faible revenu pour renforcer leurs régimes nationaux de protection sociale⁷⁴. Le déficit de financement entre le coût total de la mise en place d'un socle de protection sociale et les dépenses réelles se serait élevé à 527 milliards de dollars en 2019 pour l'ensemble des pays à revenu faible et intermédiaire, les pays à faible revenu ne représentant que 5,6 % du montant de ce déficit, soit 26,8 milliards de dollars⁷⁵. Pour replacer cela dans le contexte, le montant nécessaire pour combler le déficit de financement des PFR représentait environ 17 % de l'APD totale en 2019⁷⁶. Il s'agit d'un coût abordable si l'on tient compte du fait que les niveaux d'aide actuels sont bien inférieurs à l'engagement d'atteindre au moins 0,7 % du RNB des pays riches, et que des sources de financement autres que l'APD pourraient être explorées pour financer ce fonds mondial.

L'aide peut également jouer un rôle important en accompagnant la réorganisation sociale du travail de soin. Il est primordial que l'aide s'inscrive dans le cadre d'un effort plus large visant à réorienter nos économies vers ce qui compte pour les populations (et la planète). Il s'agit notamment de financer des services de soins publics de qualité et de promouvoir un travail de soin décent et bien rémunéré parallèlement à une protection sociale universelle.

L'aide pour la protection sociale et les services publics dans les faits

Malgré toutes les raisons évoquées ci-dessus pour que l'aide consacrée à la protection sociale et aux services publics demeure prioritaire, les financements restent extrêmement faibles. En 2023, l'aide mondiale consacrée à la protection sociale s'est élevée à seulement 4,7 milliards de dollars, soit à peine 2 % de l'APD totale et une augmentation minime par rapport aux niveaux de 2022 dans une tendance à la stagnation qui perdure. La part de l'APD totale allouée à l'éducation a stagné autour de 5,9 %⁷⁷. L'aide destinée à l'éducation de base ne représentait que 1,4 % de l'aide totale en 2023. Après avoir augmenté entre 2020 et 2022 en raison de la pandémie, l'APD consacrée à la santé a connu une baisse significative en 2023. Elle représente aujourd'hui environ 6,4 % de l'APD totale⁷⁸.

En outre, les politiques d'aide privilégient souvent les résultats mesurables à court terme au détriment d'investissements systémiques à long terme nécessaires à la durabilité. Elles sont enfin sujettes à la volatilité en raison de l'évolution des flux de financement⁷⁹. Il convient en particulier de garantir la disponibilité d'un nombre suffisant d'enseignant-es et de professionnel-les de santé formé-es, qualifié-es et motivé-es. L'abondance d'initiatives axées sur des problématiques spécifiques, notamment dans le domaine de la santé, risque également d'être synonyme de fragmentation et d'inefficacité⁸⁰. On peut citer les nombreux programmes de santé verticaux financés par des bailleurs (VIH/SIDA, paludisme, etc.) qui ne s'intègrent pas toujours bien aux services de santé primaires⁸¹, ainsi que les multiples régimes d'aide sociale fragmentés qui ne parviennent pas à créer un filet de sécurité homogène.

Impact de l'aide sur le renforcement des systèmes fiscaux progressifs

Des systèmes fiscaux progressifs qui taxent efficacement le capital, les multinationales et les plus riches sont essentiels pour réduire les inégalités et générer une plus grande résilience face aux crises économiques. Pourtant, au cours de la dernière décennie, ce type de fiscalité a diminué, alors que la charge pesant sur les ménages a augmenté.

Encadré 2 : Les enseignements de la crise de la COVID-19

La pandémie a mis en évidence la nécessité d'établir une protection sociale forte et réactive et des services publics universels. Cela a conduit au plus grand déploiement de transferts nets sociaux de l'histoire⁸². Si certaines voix ont affirmé que nous étions « tou-te-s dans le même bateau », la réalité était tout autre : des personnes ont traversé la crise à bord de yachts, tandis que d'autres se démenaient dans de minuscules barques.

Les pays disposant de régimes de protection sociale préexistants étaient mieux préparés pour réagir rapidement et efficacement à la pandémie⁸³. Dans certains pays comme l'Afrique du Sud, un régime TERS (Temporary Employee Employer Relief Scheme) a été mis en place sous la forme d'une modalité spéciale du fonds national permanent d'assurance chômage. Cela a permis de soutenir plus de 4,5 millions de travailleurs et de travailleuses temporairement mis-es au chômage technique suite aux mesures de confinement. L'État a également remis au goût du jour le « Social Relief of Distress grant », une catégorie peu utilisée de transferts monétaires pour l'aide sociale définie dans le Social Assistance Act. Les personnes adultes sans emploi ont ainsi pu bénéficier de versements réguliers pendant le confinement. Cette mesure a permis d'apporter une aide immédiate à plus de 6 millions d'adultes, dont beaucoup travaillaient dans le secteur informel fortement impacté par un confinement strict⁸⁴. En Éthiopie, où les problèmes d'insécurité alimentaire font partie des défis de développement du pays depuis des décennies, l'existence d'un filet de sécurité modulable a permis de canaliser des ressources supplémentaires vers les personnes touchées par les mesures d'endiguement du virus, en particulier les ménages urbains pauvres vulnérables aux hausses inattendues des prix des denrées alimentaires⁸⁵.

Les pays à faible revenu (PFR) ont quant à eux dû relever des défis supplémentaires pour mettre en place un filet de sécurité sociale complet et rapidement opérationnel. Le travail informel, qui concerne surtout les femmes et les groupes marginalisés, ainsi qu'une marge de manœuvre fiscale réduite, n'ont pas permis aux PFR de déployer des mesures de protection sociale à grande échelle⁸⁶. Au niveau mondial, 2,7 milliards de personnes qui avaient besoin d'aide pour faire face à la crise n'en ont reçu aucune⁸⁷. Entre 88 et 115 millions de personnes ont ainsi basculé dans l'extrême pauvreté en 2020, dont une majorité dans les PFR⁸⁸.

Le cours des choses a également été fortement influencé par les inégalités de genre et d'autres formes d'inégalités croisées. Surreprésentées dans les secteurs les plus durement touchés, les femmes ont vu s'inverser des décennies de progrès en matière d'inclusion dans la main-d'œuvre rémunérée. Dans les PFR, 92 % des femmes occupent des emplois informels, dangereux ou précaires, sans protection sociale⁸⁹. Les réponses à la pandémie ont largement ignoré ces groupes. En outre, le travail de soin non rémunéré, qui représentait déjà une charge très lourde avant la pandémie de COVID-19, s'est intensifié⁹⁰, affectant particulièrement les mères célibataires, les femmes en situation de pauvreté et les groupes confrontés à des discriminations raciales et ethniques.

Ces facteurs expliquent en partie pourquoi les pays à revenu intermédiaire et élevé ont retrouvé leurs niveaux de pauvreté pré-COVID, alors que les pays à faible revenu ne sont pas parvenus à combler l'écart, certains ayant même connu une augmentation de leur taux de pauvreté entre 2022 et 2023⁹¹.

La fiscalité progressive représente non seulement un puissant outil de redistribution, mais elle stimule également les ressources disponibles pour des dépenses publiques responsables. Le programme de mobilisation des ressources domestiques est essentiel à la réalisation des ODD ; l'Initiative fiscale d'Addis, une plateforme rassemblant différents acteurs du développement pour promouvoir une mobilisation des ressources domestiques plus forte dans les pays partenaires, a été mise en place en 2015⁹².

L'aide consacrée à la mobilisation des ressources domestiques reste néanmoins insuffisante. L'un des engagements de l'ATI était de mobiliser 441 millions de dollars par an d'aide axée sur la mobilisation des ressources domestiques. Cet objectif n'a pas encore été atteint, avec seulement 345 millions de dollars accordés en 2022⁹³.

La mobilisation des ressources domestiques ne se limite pas à collecter plus d'argent : il s'agit également de collecter des revenus de manière

plus équitable⁹⁴. C'est là que la mobilisation des ressources domestiques peut jouer un rôle de catalyseur. La nouvelle déclaration ATI 2025, élaborée conjointement par ses 63 pays membres et les organisations qui les soutiennent, stipule que :

« Pour soutenir les ODD 17.11 et 10.42, nous coopérerons pour renforcer graduellement les sources de recettes progressives et faire avancer le niveau de progressivité des recettes fiscales et non fiscales⁹⁵ ».

Le rééquilibrage de la fiscalité en faveur d'une plus grande progressivité relève en grande partie d'une décision politique, mais c'est aussi une question de capacité. Grâce à l'aide, les bailleurs peuvent épauler les pays partenaires face aux obstacles institutionnels et aux contraintes liées à l'économie politique qui entravent la mise en œuvre de réformes fiscales progressives au niveau national. Les bailleurs et les gouvernements doivent privilégier une coopération qui renforce les sources de recettes progressives : impôt sur la fortune, impôt sur les sociétés, taxe foncière, impôt sur le revenu des personnes fortunées et industries extractives. Cette coopération doit également viser à réduire les incitations fiscales inutiles et régressives. D'après l'analyse menée par Oxfam sur les dernières données de l'ATI (2022), seulement 18,5 % de la coopération totale en matière de mobilisation des ressources domestiques étaient destinés à ces six domaines⁹⁶.

.....
Grâce à l'aide, les bailleurs peuvent épauler les pays partenaires face aux obstacles institutionnels et aux contraintes liées à l'économie politique qui entravent la mise en œuvre de réformes fiscales progressives au niveau national.
.....

La marge de progression est conséquente. Cet objectif peut être atteint en soutenant des réformes politiques, l'administration fiscale et la coopération technique dans ces six domaines, ainsi qu'en investissant dans les gouvernements infranationaux pour augmenter les recettes locales. Le programme de mobilisation des ressources domestiques peut également

promouvoir l'investissement dans le pacte entre les citoyen-nes et l'État en soutenant les organisations de la société civile (OSC) locales et les équipes de recherche universitaire dans leur rôle de supervision des politiques fiscales de leur gouvernement⁹⁷. Hélas, moins de 1 % de l'aide consacrée à la mobilisation des ressources domestiques est allouée à ces acteurs locaux⁹⁸.

Pour avoir un impact important sur la réduction des inégalités et la collecte de recettes indispensables, les bailleurs pourraient soutenir l'instauration et le maintien de services fiscaux consacrés aux grandes fortunes. Ces services dédiés à cette catégorie au sein de l'administration fiscale veilleraient à ce qu'elle soit imposée de manière équitable. Cela permet non seulement d'accroître la mobilisation progressive des recettes, mais aussi de lutter contre les biais liés au genre. En 2022, 89 % des grandes fortunes dans le monde étaient des hommes⁹⁹. En l'absence d'une fiscalité efficace, la charge pèse sur les ménages plus pauvres, où les femmes représentent un pourcentage beaucoup plus élevé. L'Ouganda offre une illustration éloquent de l'intérêt d'une telle fiscalité¹⁰⁰. Un an seulement après l'introduction en 2015 d'une réforme visant à augmenter la fiscalité des grandes fortunes, le gouvernement ougandais a enregistré une augmentation de plus de 11 millions de dollars des recettes fiscales provenant de cette catégorie¹⁰¹.

Outre l'augmentation de l'aide consacrée à la mobilisation des ressources domestiques et la priorité donnée à la fiscalité progressive, les bailleurs doivent reconnaître que leurs propres politiques peuvent saper ou anéantir les objectifs en matière de mobilisation des ressources domestiques. La cohérence des politiques est essentielle. Les bailleurs doivent par exemple cesser de soutenir les politiques fiscales régressives (comme les augmentations de TVA) qui frappent plus durement les femmes et les personnes en situation de pauvreté. Ils ne peuvent plus non plus se soustraire aux réformes politiques ou aux changements à opérer dans les institutions et accords internationaux, comme la Convention fiscale des Nations Unies récemment adoptée. Ces mesures peuvent contribuer à lutter contre l'évasion fiscale au niveau mondial et à renforcer les droits d'imposition des pays à faible revenu, tout en leur donnant un droit de regard égal sur les politiques fiscales.

Impact de l'aide sur l'égalité de genre et la justice

Les niveaux d'inégalités actuels ne peuvent être appréhendés sans tenir compte de leur interaction avec le genre et d'autres formes d'inégalités et de discriminations croisées. Parler des inégalités économiques, c'est aussi mentionner la plus forte concentration des revenus et des richesses entre les mains des hommes, les écarts de rémunération entre hommes et femmes (les femmes étant moins bien rémunérées et occupant des emplois plus précaires), la surreprésentation des femmes dans le secteur informel et dans les emplois où les droits du travail sont limités et les inégalités en matière d'accès aux services publics et de prise en charge du travail de soin non rémunéré. Au niveau mondial, les femmes ne touchent que 51 cents pour chaque dollar de revenu du travail gagné par les hommes¹⁰². Les femmes continuent également à consacrer 2,8 heures par jour de plus que les hommes au travail domestique et au travail de soin non rémunéré¹⁰³, un chiffre qui a grimpé en flèche pendant la pandémie de COVID-19 et pour lequel très peu de progrès se profilent¹⁰⁴. La marchandisation et l'exploitation du travail des femmes (souvent mal payé et rendu très précaire par l'érosion des réglementations du travail dans un contexte de mondialisation soumise au

marché) sous-tendent les inégalités économiques fondées sur le genre.

Les inégalités se reflètent également dans la capacité à influencer ou à participer à la prise de décision aux niveaux national et mondial. À l'heure actuelle, les femmes occupent à peine un quart des sièges dans les parlements du monde entier¹⁰⁵. L'exclusion systématique des femmes et des groupes sous-représentés des sphères du pouvoir se traduit par des lois et des politiques qui renforcent et exacerbent les vecteurs d'inégalité de genre. Une fois de plus, la réponse apportée à la COVID-19 illustre de manière saisissante les conséquences mortelles des politiques qui ignorent la dimension de genre, les politiques de lutte contre la pandémie ne faisant pas le moindre cas des femmes et de leurs besoins¹⁰⁶.

.....

L'exclusion systématique des femmes et des groupes sous-représentés des sphères du pouvoir se traduit par des lois et des politiques qui renforcent et exacerbent les vecteurs d'inégalité de genre.

.....

Encadré 3 : Concernant l'aide et au-delà, des mesures audacieuses sont nécessaires pour lutter contre le recul des droits des personnes sexisées dans le monde

Nous assistons aujourd'hui à une montée en puissance des réactions hostiles à l'égard des droits et de l'égalité de genre¹⁰⁷, sous l'effet de la montée en puissance de groupes anti-droits dans les pays riches comme dans les pays pauvres, ainsi que dans les espaces multilatéraux.

Par exemple, la Gambie, qui a interdit les mutilations génitales féminines en 2015, est incitée par des groupes conservateurs à revenir sur cette interdiction durement acquise. En Afghanistan, les Nations Unies ont mis en évidence les violations systématiques des droits des femmes et des filles, qualifiant la situation de « persécution pour motifs d'ordre sexiste » et d'« apartheid sexiste »¹⁰⁸.

La notion d'aide féministe ou de politique étrangère féministe fait heureusement son chemin dans plusieurs pays. En 2020, l'UE a adopté son troisième plan d'action sur l'égalité des sexes comme cadre de promotion de l'égalité de genre et de l'autonomisation des femmes pour l'ensemble de son action extérieure. Ces mesures donnent le ton, mais elles ne bénéficient pas encore d'un soutien politique et budgétaire suffisant.

Une action plus ambitieuse est en outre nécessaire pour garantir que la coopération au développement soit réellement féministe et décoloniale. Les bailleurs ne peuvent pas se contenter d'affirmer « prendre en compte les femmes ». Ils doivent avoir la volonté politique de s'attaquer aux systèmes sous-jacents caractérisés par les inégalités et l'oppression.

Il est indispensable d'investir dans une aide qui s'attaque aux causes structurelles et profondes des inégalités de genre afin de tendre vers l'égalité économique et sociale, ainsi que vers la réalisation des ODD et de l'Agenda 2030.

Par exemple, le projet WE-Care d'Oxfam est un programme multi-pays qui considère le travail domestique et le travail de soin non rémunéré comme un élément clé de l'égalité de genre et du développement économique. Entre 2017 et 2019, WE-Care a mis en œuvre un projet pilote au Zimbabwe et aux Philippines pour réduire l'intensité et la durée des tâches de soin non rémunérées supportées par les femmes et les filles, leur offrant ainsi un plus grand choix sur la manière d'occuper leur temps. Ce projet a influencé leur capacité à prendre part à des activités sociales, économiques ou politiques. À la fin du projet, les femmes concernées consacraient deux heures de moins par jour aux Philippines et une heure de moins au Zimbabwe au travail de soin non rémunéré¹⁰⁹. Outre la reconnaissance, la réduction et la redistribution du travail de soin, une approche transformatrice sensibilise au niveau de la communauté et de la société, avec une approche systémique qui garantit également que les personnes assurant un travail de soin rémunéré sont équitablement rémunérées et représentées dans le monde du travail¹¹⁰.

L'aide peut également jouer un rôle décisif pour lever les obstacles qui empêchent les femmes d'exercer leur pouvoir, une démarche de plus en plus importante face aux tendances régressives actuelles qui sapent les droits et la justice en matière de genre. Des progrès sont observés, à l'image de l'initiative Spotlight d'ONU Femmes qui vise à répondre à toutes les formes de violence à l'encontre des femmes et des filles. En Ouganda, où l'initiative intervient auprès de personnes ayant été confrontées à des violences basées sur le genre pour faire valoir leurs droits, près de 300 000 personnes ont participé à des programmes communautaires sur les droits des femmes et la prévention des violences¹¹¹. Les bailleurs pourraient faire davantage pour investir dans de telles initiatives, en tirant des enseignements et les transposer à une plus grande échelle.

L'aide pour la justice et l'égalité de genre dans les faits

L'aide affectée par les bailleurs à la promotion de la justice de genre est loin du compte. Après près d'une décennie de progrès, l'aide destinée à l'égalité de genre est en train de reculer en termes relatifs, marquant le pas à 42 % de l'ensemble de l'APD bilatérale en 2021-2022. À peine 4 % la désignent comme un objectif principal¹¹². Ce chiffre masque également des écarts importants entre les pays. Par exemple, plus de 75 % de l'aide accordée par les Pays-Bas et l'Irlande cible l'égalité de genre, tandis que pour d'autres pays comme la Grèce, la Slovaquie, la Pologne et l'Estonie, cette part est inférieure à 10 %¹¹³.

.....

Après près d'une décennie de progrès, l'aide destinée à l'égalité de genre est en train de reculer en termes relatifs, marquant le pas à 42 % de l'ensemble de l'APD bilatérale en 2021-2022.

.....

Impact de l'aide sur le renforcement de l'espace civique

Plus une société est inégalitaire, plus les personnes qui sont au bas de l'échelle sont exclues du processus de prise de décision sur les politiques qui les concernent directement. La concentration des richesses est souvent synonyme d'accaparement du pouvoir, les plus riches influençant les politiques en leur faveur. Des inégalités marquées sont donc incompatibles avec une démocratie juste et fructueuse.

Une citoyenneté active est essentielle pour renforcer les systèmes démocratiques et la redevabilité afin de contrebalancer le pouvoir de l'argent et réduire les inégalités.

Il s'agit là d'un autre domaine où l'aide peut jouer un rôle, en encourageant les organisations de la société civile à façonner activement les politiques et les pratiques, et à demander des comptes à leurs gouvernements. Pour ce faire, les mouvements de la société civile doivent bénéficier d'un solide soutien afin de pouvoir engager

un dialogue constructif avec les institutions décisionnelles aux niveaux local et national. Le programme INSPIRED financé par l'UE encourage par exemple l'inclusion des OSC (en premier lieu locales) dans le dialogue politique dans plus de 15 pays¹¹⁴.

Pour lutter contre les inégalités de genre et d'autres formes d'inégalités, il est également primordial d'investir dans les organisations de défense des droits des femmes et les mouvements féministes. Par exemple, au Guatemala, des programmes visant à mettre fin aux violences à l'encontre des femmes (financés par les Nations Unies et l'Agence suédoise de développement et de coopération internationale, entre autres) soutiennent des organisations locales afin de garantir que les femmes et les filles ayant été confrontées à des violences basées sur le genre (VBG) puissent accéder à la justice et plaider en faveur d'un cadre juridique plus efficace. En conséquence, plusieurs propositions de lois régressives visant les droits des femmes et des filles ont été abandonnées, et une nouvelle loi renforçant le rôle de la plateforme nationale dédiée à la prévention des violences à l'égard des femmes a été adoptée.

Il est également essentiel de soutenir la société civile là où l'espace civique est restreint, étant donné que 30 % de la population mondiale vit actuellement dans des pays où l'espace civique est fermé, soit le taux le plus élevé depuis des décennies¹¹⁵.

L'aide pour renforcer l'espace civique dans les faits

Le montant de l'aide alloué aux OSC est pourtant loin d'être suffisant. En 2022, l'aide totale acheminée par l'intermédiaire des OSC s'élevait à 22,4 milliards de dollars (11,6 % de l'ensemble de l'APD bilatérale). Le soutien direct à la société civile n'atteignait toutefois que 2,5 milliards de dollars, soit à peine 1 % de l'ensemble de l'APD bilatérale, après trois années consécutives de baisse¹¹⁶. Le financement des organisations de défense des droits des femmes et des mouvements féministes n'est manifestement pas prioritaire dans l'aide : les organisations de défense des droits des femmes ne reçoivent que 0,13 % de l'ensemble de l'APD ; plus choquant

encore, elles ne reçoivent que 0,4 % de l'ensemble de l'aide liée au genre¹¹⁷.

Les bailleurs doivent également s'attaquer à d'autres déséquilibres préoccupants. Par exemple, l'aide aux organisations basées dans les pays bailleurs (16,4 milliards de dollars) était presque sept fois plus élevée que l'aide aux organisations basées dans les pays en développement (2,5 milliards de dollars). Ces données soulignent la nécessité de renforcer le soutien aux structures qui travaillent en première ligne, dans et en coopération avec les communautés au sein des pays récipiendaires, et appellent les ONG internationales à repenser leur rôle.

1.3 Les écueils à éviter : renoncer aux modalités de l'aide qui creusent les inégalités

Malgré son énorme potentiel de réduction de la pauvreté et des inégalités, l'aide peut devenir un instrument nuisible lorsqu'elle est mal affectée ou mise en œuvre. Certaines tendances actuellement observées sont très préoccupantes.

L'aide n'a pas vocation à poursuivre un but lucratif privé

Au cours de la dernière décennie, le discours selon lequel les ressources publiques ne suffisent pas à combler le déficit de financement pour atteindre les ODD a été utilisé pour inciter le secteur privé à s'impliquer toujours plus dans le développement. Ainsi, les bailleurs ont de plus en plus tendance à subventionner des acteurs privés afin que ceux-ci interviennent dans des contextes en dehors de leur champ d'action habituel, et où leurs contributions seraient nécessaires pour combler une lacune.

De nombreux bailleurs se fient aveuglément à cette approche et font pression pour promouvoir l'utilisation d'instruments du secteur privé pour l'aide. En 2023, après des années de négociations, le CAD de l'OCDE a finalement approuvé les règles pour comptabiliser ces instruments du secteur privé comme de l'APD¹¹⁸. Ces nouvelles règles assouplissent les conditions requises pour que certaines modalités, comme les garanties ou les

financements mixtes, puissent être qualifiées d'aide alors même qu'elles n'impliquent aucun décaissement de la part du bailleur, voire lorsqu'il s'agit d'une opération commerciale à but lucratif.

Ce type d'engagement avec le secteur privé comporte de nombreux risques, en particulier dans le secteur de la santé. Dans les pays à revenu faible et intermédiaire, les projets soutenus par l'aide visant à confier les soins de santé à des sociétés privées ont des conséquences désastreuses pour la population. Une récente étude d'Oxfam révèle de nombreux cas où des patient-es cherchant à se faire soigner dans des hôpitaux privés soutenus par l'aide ont été séquestré-es jusqu'à ce que les factures soient réglées, se sont vu refuser l'accès aux régimes d'assurance maladie publics ou ont été privé-es de soins médicaux d'urgence¹¹⁹.

Le détournement de l'aide et d'autres formes de financement du développement vers des hôpitaux privés à but lucratif exacerbe le problème des frais de santé inabornables et injustes, si bien que de nombreuses personnes basculent dans la pauvreté ou sont dissuadées de se faire soigner. Au Nigeria, par exemple, 90 % des femmes vivant dans la pauvreté accouchent sans aucun suivi médical, car dans un hôpital privé soutenu par l'aide, les frais d'accouchement les moins chers représenteraient pour une personne appartenant aux 10 % les plus pauvres l'équivalent de 12 années de revenus¹²⁰. Dans le cadre des ODD, les gouvernements se sont engagés à réduire les dépenses de santé à la charge des patient-es. Or, en 2018, ces dépenses représentaient environ 40 % des frais de santé courants dans les pays à revenu faible et à revenu intermédiaire de la tranche inférieure¹²¹. La part de personnes confrontées à de grandes difficultés financières en raison de ces dépenses ne cesse d'augmenter d'année en année¹²².

L'éducation est un autre secteur clé où les investissements privés peuvent avoir des effets négatifs. En 2022, une évaluation indépendante menée par la Société financière internationale (SFI), la branche de la Banque mondiale chargée des investissements privés, a reconnu que les investissements dans les écoles privées de la maternelle à la fin du cycle secondaire risquent d'exacerber les inégalités et d'avoir des retombées non voulues et indésirables sur

le système scolaire du secteur public¹²³. Cette évaluation est le résultat des efforts déployés par Oxfam et 22 autres organisations pour sensibiliser aux conséquences négatives de cette approche, en particulier lorsqu'elle est soutenue par l'aide. La SFI a annoncé ne pas renouveler ses investissements dans les écoles privées de la maternelle à la fin du cycle secondaire. Avant cela, le Global Partnership for Education avait également convenu d'une stratégie pour le secteur privé qui interdisait tout financement de services d'éducation de base à des fins lucratives¹²⁴.

L'aide ne doit pas servir les intérêts politiques et économiques des bailleurs

Depuis quelques années, l'aide est de plus en plus cooptée par les intérêts nationaux et géopolitiques des bailleurs, avec l'adoption d'une approche purement commerciale ou d'un discours sécuritaire.

La gestion des dépenses de l'aide en lien avec les questions migratoires est à la fois révélatrice et préoccupante. Certains bailleurs utilisent l'aide comme un outil pour limiter l'arrivée de personnes migrantes à leurs frontières, perpétuant une approche injuste (mais également inefficace) de la migration et sapant l'intégrité de l'aide. Par exemple, le budget de l'aide à long terme de l'UE prévoit un objectif indicatif de dépenses de 10 % pour les activités liées aux migrations, et un engagement de 93 % pour l'APD¹²⁵. D'après les recherches d'Oxfam, sur la base des directives de l'OCDE, un tiers des activités de gestion des migrations financées par l'IVCDI dans trois pays d'Afrique du Nord et de l'Ouest faisant l'objet d'une étude de cas risquent d'enfreindre les règles de l'aide internationale¹²⁶. Dans ces trois cas, les activités semblent donner la priorité aux préoccupations intérieures de l'UE en matière de migration plutôt qu'au bien-être économique des pays partenaires. C'est par exemple le cas des mesures prises pour renforcer les capacités des gardes-frontières et le contrôle des frontières. En 2022, le CAD de l'OCDE a apporté des précisions quant à l'éligibilité des activités liées aux migrations en tant qu'APD¹²⁷. Il reconnaît les risques potentiels pour l'intégrité de l'aide, tout en permettant que certaines activités comme

les programmes de retour ou de réintégration soient considérées comme de l'aide. Ce type d'utilisation de l'aide s'inscrit dans une tendance à l'élargissement et à la dilution des règles relatives à l'APD, qui se manifeste également dans l'utilisation de l'aide pour le maintien de l'ordre et la lutte contre le terrorisme, dont la dernière autorisation par le CAD remonte à 2016.

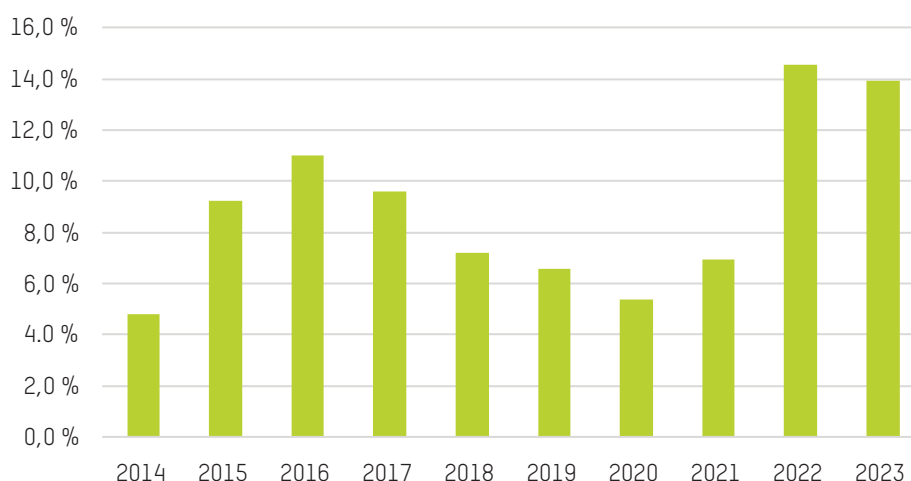
Certains bailleurs utilisent l'aide comme un outil pour limiter l'arrivée de personnes migrantes à leurs frontières, perpétuant une approche injuste (mais également inefficace) de la migration et sapant l'intégrité de l'aide.

L'aide utilisée pour couvrir les coûts de soutien aux personnes réfugiées et demandeuses d'asile dans les pays bailleurs est également source de préoccupation. Cette pratique a été autorisée pour la première fois en 1988 par le CAD de l'OCDE. En 2023, ces coûts représentaient près de 14 %

de l'aide totale¹²⁸, soit un niveau similaire à celui de l'année précédente, où ils ont augmenté de façon spectaculaire en raison de la guerre en Ukraine. L'aide au développement ne doit pas être utilisée pour financer l'obligation morale et légale des pays de soutenir les personnes qui fuient les persécutions et les conflits. Ces coûts ne contribuent pas à répondre aux objectifs fondamentaux de l'aide, car ils sont dépensés au sein des frontières du pays des bailleurs et ne promeuvent pas la réduction de la pauvreté ni le développement économique des pays partenaires.

Le CAD invite ses membres à adopter une « approche prudente » lorsqu'il s'agit de comptabiliser comme de l'aide les coûts d'accueil des personnes réfugiées dans le pays du bailleur, étant donné qu'il s'agit d'un élément « exceptionnel » de l'APD¹²⁹. Mais tous les membres n'accordent pas la même attention à cette recommandation, si bien que ces coûts ont complètement faussé les chiffres de l'aide dans certaines régions ces dernières années. En 2022, par exemple, les coûts d'accueil des personnes réfugiées dans le pays du bailleur comptabilisés dans l'APD ont dépassé le montant total de l'aide accordée aux PMA¹³⁰.

Graphique 2 : Coûts d'accueil des personnes réfugiées dans le pays du bailleur en pourcentage de l'APD totale



Source : base de données du système de notification des pays créanciers du CAD de l'OCDE

L'aide ne doit pas exacerber le service de la dette

À l'heure actuelle, la plupart des pays à revenu faible ou intermédiaire dépensent autant pour le service de la dette que pour les soins de santé, l'éducation et la protection sociale réunis¹³¹. En 2023, les flux financiers nets vers les pays du Sud sont passés dans le rouge. Autrement dit, la somme des intérêts et remboursements de la dette était supérieure au montant de l'aide et des nouveaux prêts reçus¹³².

S'appuyant sur les enseignements tirés de l'initiative pour les pays pauvres très endettés (PPTE) à la fin des années 2000 et au début des années 2010, certains bailleurs bilatéraux fournissent désormais principalement de l'aide sous forme de subventions afin d'éviter une nouvelle crise de la dette. Mais d'autres n'en font pas autant. De nouveaux prêteurs (notamment des créanciers officiels ne faisant pas partie du Club de Paris et des créanciers privés) tirent même profit de la situation financière assainie suite à l'initiative PPTE en accordant trop de prêts. De nombreux pays pauvres se retrouvent aujourd'hui au bord de la faillite : 37 des 67 pays soumis au cadre d'analyse de la viabilité de la dette de la Banque mondiale et du FMI présentent un risque élevé de surendettement ou sont en situation de surendettement¹³³.

De plus, les politiques de graduation appliquées par les banques multilatérales de développement contribuent à compromettre la viabilité de la dette. Le RNB par habitant·e ne saurait être le critère principal pour décider de la graduation, car il ne tient pas compte d'autres facteurs

comme le niveau d'endettement d'un pays. C'est par exemple le cas de la Banque mondiale, où le passage précipité de l'IDA à la BIRD (les branches concessionnelle et non concessionnelle de la Banque mondiale, respectivement) incite les pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure à emprunter auprès de sources privées onéreuses et accroît le risque de défaut de paiement.

Enfin, la manière dont les prêts sont comptabilisés dans le cadre de l'APD peut également inciter les bailleurs à fournir une plus grande part de leur aide sous forme de prêts. En 2018, le CAD a adopté une méthodologie d'équivalent-subvention pour comptabiliser les prêts dans le cadre de l'APD, au lieu de les comptabiliser à leur valeur nominale, comme cela se faisait auparavant. Bien qu'une telle approche soit censée mieux refléter l'effort des bailleurs en matière d'octroi des prêts, les critères convenus pour évaluer leur concessionnalité sont tellement généreux pour le bailleur que des prêts à peine concessionnels peuvent être considérés comme de l'aide, ce qui encourage leur utilisation au détriment des subventions.

Malgré tout cela, une part importante de l'aide totale est encore versée sous forme de prêts¹³⁴, y compris à des pays menacés de surendettement ou en situation de surendettement. Au lieu de l'alléger, cette situation alourdit encore le poids de la dette pesant sur les pays déjà en proie au surendettement. Elle réduit aussi directement la capacité des États à financer les services publics essentiels et la protection sociale qui sont indispensables pour les groupes marginalisés et les personnes vivant dans l'extrême pauvreté.

CHAPITRE 2 : VERS UN SYSTÈME D'AIDE DÉMOCRATIQUE

La manière dont sont prises les décisions relatives à l'aide est aussi importante que son affectation. Les secteurs et les modalités prioritaires, les personnes chargées de la mise en œuvre des projets et même la définition de l'aide sont autant d'éléments décisifs lorsqu'il s'agit de mettre cette dernière au service de la réduction des inégalités et de maximiser son efficacité pour lutter contre la pauvreté. Dans les sections suivantes, nous jetons un regard critique sur la structure de gouvernance actuelle du système d'aide et proposons des pistes pour rendre l'aide plus inclusive, démocratique et responsable.

2.1. La question des décisionnaires

Les problèmes posés par le système de gouvernance actuel

Tout a son importance, de ce qui est considéré comme de l'aide à la manière dont elle est comptabilisée. Le Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE est la principale organisation chargée de fixer les règles et les normes en la matière. C'est à lui seul qu'il incombe de définir et de suivre l'APD. Son mode de représentation constitue un premier problème : le CAD est un club exclusivement composé de bailleurs, avec 32 membres en 2024, tous des pays à revenu élevé (plus l'UE). Ils constituent à eux seuls la principale autorité en matière d'aide, sans que les gouvernements des pays partenaires ou la société civile ne soient associés à la prise de décision. Cette structure n'a pour ainsi dire pas changé depuis sa création en 1961. Elle reproduit une vision coloniale du monde, où les pays riches définissent et décident du cadre et des règles de l'aide. Pour véritablement réduire les inégalités, il faut aussi s'attaquer aux structures et aux dynamiques qui perpétuent le système de gouvernance profondément inégalitaire de l'aide.

Le récent processus de modernisation de l'APD initié par le CAD en 2012 illustre bien les problèmes que cet arrangement peut engendrer¹³⁵. Il s'agissait de tenter de répondre à la complexité croissante

des mécanismes de financement de l'aide et à l'émergence de l'investissement privé, en adaptant les règles de comptabilisation de l'aide des bailleurs de l'OCDE au nouveau contexte¹³⁶. Toutefois, principalement motivée par les points de vue et les intérêts des membres du CAD, cette modernisation a ouvert la porte à l'inclusion dans l'aide d'activités pourtant sans impact sur le développement (et même des opérations purement commerciales) et a multiplié les possibilités de maintenir les fonds d'aide au sein même des pays bailleurs (voir Chapitre 1). Qui plus est, ces nouvelles règles privilégient les prêts au détriment des subventions, car elles répondent aux objectifs de maîtrise des déficits publics des bailleurs plutôt qu'à tout autre objectif global de développement et de justice. Ces conséquences sont vivement critiquées par les OSC et les pays partenaires.

La question de la légitimité du CAD se pose pratiquement depuis la création de l'institution en 1961. Ces dernières années, plusieurs initiatives ont vu le jour pour la remettre en cause et permettre un dialogue plus inclusif sur la coopération au développement. Par exemple, la création du Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement (GPEDC)¹³⁷ en 2011 a permis d'une part d'établir une coordination entre le CAD et le PNUD, et d'autre part d'inclure des acteurs qui étaient auparavant considérés comme secondaires, à savoir les bailleurs émergents. Le CAD a également pris certaines mesures en réponse aux critiques. Par exemple, en 2018, il a entrepris d'élargir son processus décisionnel en révisant en profondeur sa stratégie de relations internationales et en adoptant un cadre de dialogue avec la société civile¹³⁸. Bien que positives, ces initiatives ne s'attaquent toutefois pas aux déséquilibres de pouvoir au sein du système d'aide.

Remettre en cause les fondements d'un système vicié

Imaginée à la grande époque des mouvements d'indépendance et de la pensée décoloniale dans

la plupart des régions du monde, la coopération internationale au développement, ayant pour pierre angulaire l'aide, visait à réduire la pauvreté et à combler le fossé des inégalités entre les pays du Nord, riches et industrialisés, et ceux du Sud, pauvres et « sous-développés ».

Les effets directs du colonialisme sur les communautés et les pays que l'aide était censée soutenir n'étaient alors nullement reconnus. La logique et le narratif caritatifs l'emportaient sur la notion de justice et restent aujourd'hui encore au cœur du système de coopération internationale. Toutefois, le problème que l'aide était censée résoudre (l'écart significatif entre pays du Nord et du Sud) découle précisément de l'exploitation coloniale et de l'injustice.

Qui plus est, ce qu'il est convenu d'appeler le « Nord » représente un modèle de développement voué à l'échec : sa dépendance à l'égard de l'extractivisme et son empreinte écologique sont absolument insoutenables à long terme et nuisent directement à la capacité des pays du Sud à suivre leur propre chemin de développement. La prise de conscience du fait que le développement va bien au-delà de la simple croissance du PIB et la prise en compte des questions de durabilité figurent parmi les changements les plus profonds dans notre conception de la coopération au développement aujourd'hui, mais il reste encore beaucoup à faire.

Dans ce contexte, il est important de reconnaître que l'aide reste le principal outil de redistribution mondiale des ressources (non soumis à une logique de marché). Mais pour qu'elle soit réellement efficace, nous devons aller plus loin encore et intégrer à l'avenir l'aide et la coopération au développement dans un système de redistribution tenant compte de l'exploitation passée. Cela fait des décennies que de nombreux partenaires dans les pays du Sud demandent que l'aide soit une partie intégrante de la justice réparatrice pour les dommages infligés par des siècles de colonialisme. L'héritage du colonialisme est aujourd'hui à l'œuvre sous de nouvelles formes d'extraction touchant l'économie, les matières premières, les populations et les talents. Des visions et pratiques coloniales subsistent également au sein du système d'aide, et le besoin de rééquilibrage des forces est indéniable. Même le CAD a abordé ce point dans son rapport

Coopération pour le développement 2023, qui pose la question « Quel système d'aide pour demain ? »¹³⁹.

.....
Cela fait des décennies que de nombreux partenaires dans les pays du Sud demandent que l'aide soit une partie intégrante de la justice réparatrice pour les dommages infligés par des siècles de colonialisme.
.....

Pour ce faire, nous devons d'abord inverser les dynamiques qui ont jusqu'à présent régi le dialogue entre pays récipiendaires et pays bailleurs. Dans cette optique, il faut placer les premiers au centre de la prise de décision, respecter les priorités et les objectifs de développement établis par les pays du Sud et révoquer l'accès exclusif des pays du Nord aux espaces de décision. En d'autres termes, mettre fin au monopole actuel du CAD sur la définition et la supervision de l'aide et repenser son rôle dans l'architecture globale de la gouvernance de l'aide.

.....
Placer les gouvernements et les citoyen·nes des pays partenaires aux commandes, en particulier les groupes dont les voix sont souvent ignorées ou sous-estimées, comme les peuples autochtones, les femmes, les personnes LGBTQIA+ et les personnes en situation de handicap.
.....

Pour ce qui est des principes, nous devons tout d'abord nous intéresser à la notion de participation démocratique, non seulement en termes de décisions sur les allocations de l'aide, mais aussi en définissant ce qui doit être comptabilisé comme de l'aide. Cela implique de placer les gouvernements et les citoyen·nes

des pays partenaires aux commandes, en particulier les groupes dont les voix sont souvent ignorées ou sous-estimées, comme les peuples autochtones, les femmes, les personnes LGBTQIA+ et les personnes en situation de handicap.

D'un point de vue opérationnel, une première étape est de se tourner vers le système des Nations Unies. Malgré ses imperfections, un forum mondial où l'ensemble des États peuvent faire entendre leur voix est un point de départ bien plus inclusif qu'un club réservé aux bailleurs. Des espaces comme le Forum pour la coopération en matière de développement (FCD) ou même le GPEDC constituent des avancées positives, mais nous devons aller plus loin. Une approche véritablement transformatrice pourrait être de transférer aux Nations Unies le mandat principal relatif à la définition de l'aide, sous la forme d'un organe dédié et doté de ressources suffisantes, piloté par des pays du Sud comme base de son action. Plusieurs organisations demandent depuis des années que soit créée une convention des Nations Unies propre à la coopération au développement international¹⁴⁰. La 4^e Conférence sur le financement du développement qui se tiendra en 2025 pourrait être l'occasion d'opérer une telle avancée.

Dans un tel scénario, le CAD resterait également un acteur incontournable du fait de son expertise technique, de sa capacité à fédérer et de son envergure en matière d'évaluation et d'apprentissage par les pairs. Ces attributs s'inscrivent également dans son mandat initial¹⁴¹ et constituent un précieux atout pour le suivi efficace et la redevabilité concernant l'aide fournie par les pays bailleurs.

2.2 Quelle forme l'aide doit-elle prendre : l'importance de la coopération au développement menée localement

Au-delà de la question de savoir à qui il revient de définir ce qu'est l'aide, il est également très important de comprendre comment sont prises les décisions en matière d'aide, telles que l'allocation sectorielle, les canaux de financement et les modalités de mise en œuvre.

Le terme de « localisation » est largement utilisé dans les sphères politiques internationales pour décrire l'objectif consistant à renforcer le rôle des acteurs locaux dans l'action humanitaire et de développement. Lorsque le travail de développement est mené au niveau local, les acteurs locaux fixent les priorités, décident de l'affectation de l'aide et déterminent les modalités de sa mise en œuvre. La localisation implique donc de reconnaître les connaissances et capacités existantes des acteurs locaux, de suivre leur leadership et au final de leur transférer le pouvoir et les ressources dans le système d'aide.

Les priorités en matière de localisation peuvent ainsi agir comme autant de précieuses boussoles pour les réformes nécessaires du système d'aide, en veillant à ce que les décisions soient éclairées par les personnes directement concernées par les défis du développement.

Une dynamique émerge actuellement parmi les bailleurs en faveur des efforts visant à faire progresser les priorités concernant la localisation. En 2022, 21 pays bailleurs et plusieurs fondations privées ont signé une déclaration en soutien au développement mené au niveau local¹⁴². En 2024, le CAD de l'OCDE a ensuite publié les résultats d'un exercice d'apprentissage par les pairs s'intéressant aux approches visant à promouvoir le développement mené au niveau local et formulé des suggestions pour faire progresser la localisation¹⁴³.

La difficulté à établir parmi les bailleurs une compréhension commune de la localisation et de la signification du développement mené au niveau local demeure un obstacle majeur aux progrès. Le CAD de l'OCDE¹⁴⁴, certains bailleurs comme les États-Unis¹⁴⁵ et les OSC ont chacun leur propre définition du développement mené au niveau local et leur propre avis quant à la manière de le mettre en œuvre. Ces définitions sont contestées pour diverses raisons, notamment pour la mesure dans laquelle elles soulignent la nécessité de réformer le système d'aide actuel. Par exemple, dans le contexte des États-Unis, Oxfam insiste sur la nécessité pour l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID) d'adopter une définition plus stricte et cohérente de ce qu'est un « acteur local » afin qu'il soit possible de mesurer les engagements de l'Agence en matière de localisation¹⁴⁶.

Encadré 4 : Le cadre d'évaluation de l'engagement local

Oxfam et Save the Children ont élaboré un cadre analytique utilisé par les responsables de l'élaboration des politiques, les professionnel·les et les parties prenantes externes pour évaluer de manière systématique les progrès en matière de localisation. Le cadre d'évaluation de l'engagement local (LEAF, Local Engagement Assessing Framework)¹⁴⁷ propose une approche en trois volets pour évaluer :

- qui est impliqué, c'est-à-dire les parties prenantes locales qui participent à chaque phase du projet ;
- dans quelles phases les acteurs locaux peuvent efficacement exercer leur influence ;
- comment cette influence est exercée et la qualité des opportunités d'engagement.

Bien qu'il ne s'agisse pas d'un cadre normatif, le cadre d'évaluation de l'engagement local fournit une base à partir de laquelle évaluer comment opérer la transition depuis des pratiques traditionnelles (où les acteurs locaux sont simplement informés du projet, y compris de ses phases, de ses objectifs et de ses impacts) vers une logique de délégation du pouvoir reconnaissant le pouvoir inhérent des personnes et des communautés. Le processus décisionnel revient alors aux partenaires locaux tout en s'inscrivant dans une série de priorités et d'objectifs convenus.

De manière significative, l'USAID a démontré l'utilité du cadre LEAF dans un contexte avec des bailleurs bilatéraux en adoptant ce cadre comme exemple pour élaborer son propre outil Locally Led Development Spectrum and Checklist¹⁴⁸.

Bien que les bailleurs pour le développement aient réalisé d'importants progrès sur les priorités de localisation, il subsiste des défis de taille. Tout d'abord, la capacité des systèmes avec des bailleurs bilatéraux à soutenir une augmentation significative du financement direct au profit des organisations locales reste incertaine¹⁴⁹. Par exemple, alors que l'USAID s'était fixé pour objectif de fournir 25 % du financement des programmes directement à des acteurs locaux à l'horizon 2025, les niveaux de financement direct sont passés de 10,2 % en 2022 à 9,6 % en 2023¹⁵⁰.

Ensuite, il n'est pas facile de s'entendre sur une définition et une compréhension communes

de ce qu'est le développement mené au niveau local, comme évoqué plus haut. La communauté de pratique sur la société civile du CAD de l'OCDE montre un bon exemple à cet égard. Cependant, conformément aux appels croissants en faveur de la démocratisation de ces discussions, le CAD doit s'ouvrir à des points de vue plus larges, notamment ceux des acteurs locaux eux-mêmes, dont les voix sont rarement entendues dans ces espaces. En particulier, les connaissances et les voix des femmes et des filles dans toute leur diversité, des communautés LGBTQIA+, ainsi que des communautés racialisées et minorisées doivent être au cœur de telles discussions.

CHAPITRE 3 : LA QUANTITÉ COMPTE : QUELS MONTANTS POUR RÉPONDRE AUX BESOINS D'AIDE ?

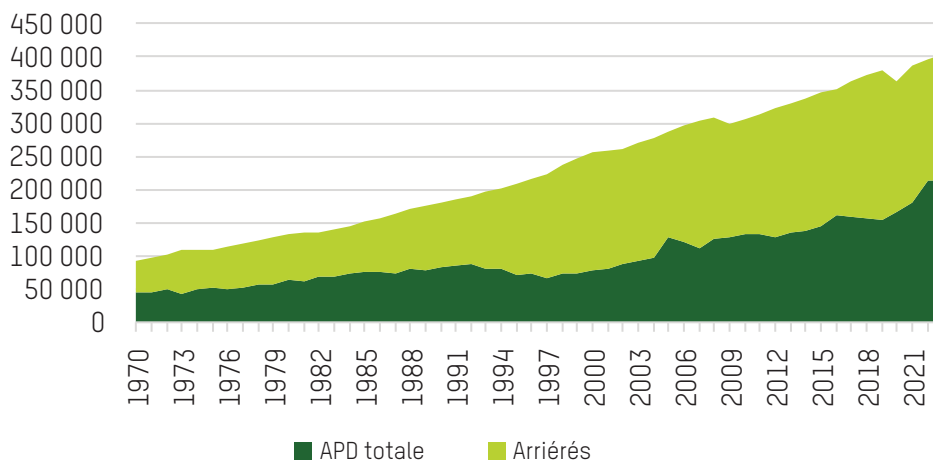
L'objectif consistant à allouer 0,7 % du revenu national brut (RNB) des pays riches à l'APD, le principal objectif quantitatif existant en matière d'aide, mais aussi le plus pertinent, a été adopté par l'assemblée générale des Nations Unies en 1970¹⁵¹. À l'époque, les pays du CAD de l'OCDE ont globalement accepté cet objectif et s'y sont engagés. La première échéance était 1975. Elle a ensuite été repoussée à la fin des années 1970, puis à la fin du millénaire, puis 2015, 2030... À ce jour, l'objectif n'a encore jamais été atteint au niveau international, seuls quelques bailleurs honorant leur engagement depuis 1970.

La Suède, la Norvège, le Luxembourg, le Danemark, les Pays-Bas, l'Allemagne et le Royaume-Uni sont les seuls pays à avoir jamais atteint ou dépassé l'objectif de 0,7 %. Toutefois, nous observons des tendances inquiétantes dans tous ces pays ces dernières années : la Suède et l'Allemagne réduisent leur APD de manière drastique ; en 2020, le Royaume-Uni a réduit son objectif légalement contraignant auto-imposé de 0,7 % à 0,5 % pour une durée indéterminée, et le nouveau gouvernement néerlandais a déjà annoncé des coupes importantes dans son budget d'aide.

En outre, certains pays qui n'ont jamais atteint l'objectif, mais qui étaient sur la bonne voie, font aujourd'hui marche arrière en réduisant leurs dépenses d'aide. La France, par exemple, s'était engagée à atteindre l'objectif de 0,7 % en 2025 et s'en rapprochait rapidement, mais l'APD a reculé de près de 11 % entre 2022 et 2023, et des réductions supplémentaires sont prévues dans les années à venir. En Belgique, le gouvernement nouvellement élu a déjà annoncé abandonner son intention d'atteindre l'objectif de 0,7 % à court terme.

Après plus de 50 ans de promesses non tenues par les bailleurs, notre analyse révèle ainsi un manque de l'ordre de 7 200 milliards de dollars de dépenses pour l'aide en valeur actuelle¹⁵². En résumé, les pays de l'OCDE ont d'énormes arriérés. Qui plus est, ce chiffre repose sur une estimation très généreuse des contributions à l'aide car il inclut de nombreux éléments d'aide de très mauvaise qualité qu'Oxfam et la majorité des OSC demandent sans relâche d'exclure du calcul parce qu'ils ne répondent pas aux objectifs des pays partenaires en matière de développement¹⁵³.

Graphique 3 : Arriérés en matière d'aide
APD totale et arriérés en matière d'APD (1970-2023)



Source : calculs d'Oxfam basés sur la base de données du système de notification des pays créanciers du CAD de l'OCDE. Voir note 152.

L'objectif de 0,7 % n'est qu'un début

Jusqu'à présent, de nombreux efforts ont été déployés pour trouver des moyens d'atteindre l'objectif de 0,7 %. Celui-ci est considéré comme la ligne d'arrivée après laquelle un pays pourrait revendiquer faire sa part. Étant donné l'incapacité des bailleurs à tenir leurs engagements, il est compréhensible de mettre l'accent sur ce point ; il est tout à fait justifié de leur demander des comptes. Toutefois, considérer 0,7 % comme un plafond final pour l'investissement dans l'aide s'accompagne d'effets problématiques.

Le Royaume-Uni en offre une illustration paradigmatique. En 2013, le pays a approuvé un objectif juridiquement contraignant pour que l'APD atteigne exactement 0,7 % de son RNB. Si la quantité d'aide a certes augmenté, la mesure a eu l'effet inverse en matière de qualité de l'aide. Depuis, les dépenses des bailleurs dans leur propre pays ont augmenté de manière alarmante, et le Royaume-Uni a également poussé le CAD à réformer les règles de déclaration de l'APD pour lui permettre d'inclure dans son calcul de plus en plus d'éléments afin d'atteindre son objectif, un impératif pour que le budget national annuel soit approuvé.

Il ne s'agit pas là d'une bonne approche de l'aide. L'aide est un indicateur à l'aune duquel mesurer à quel point un pays est disposé à investir pour le bien du plus grand nombre. Elle reflète l'engagement des bailleurs en faveur de la prospérité internationale et d'un monde plus égalitaire et durable. Comme nous l'expliquons également tout au long de ce rapport, c'est aussi une question de justice réparatrice.

Il faudra donc à l'avenir faire évoluer notre approche de l'aide afin que les 0,7 % représentent le seuil de contribution des pays riches, tout en considérant la qualité comme un élément primordial. Cela devrait être le point de départ d'une réponse plus ambitieuse, juste et honnête à la question de la quantité d'aide réellement nécessaire pour bâtir un monde plus égalitaire et durable, débarrassé de la pauvreté extrême et des inégalités, garantir que tous les pays atteignent leurs objectifs de développement, rattraper des décennies de promesses non tenues et réparer les injustices coloniales passées et présentes.

Aide et financement climat

Mais il y a encore une autre raison de revoir nos ambitions à la hausse : l'indéniable réalité de la crise climatique. Dans les années 1960, lorsque l'objectif de 0,7 % pour l'aide commençait tout juste à être évoqué, les préoccupations environnementales et climatiques n'étaient pas à l'ordre du jour. Aujourd'hui, ce sont des problèmes incontournables dont la coopération internationale doit impérativement tenir compte.

Dès 1992, lors de la Convention de Rio, la plupart des États se sont mis d'accord sur la nécessité pour les pays alors définis comme « développés » de fournir des financements climat aux pays « en développement » pour lutter contre les conséquences du changement climatique et atteindre un développement durable. En 2009, les pays à revenu élevé se sont engagés à augmenter le financement climat afin qu'il atteigne 100 milliards de dollars par an à l'horizon 2020. En 2015, il a été convenu que cet objectif serait maintenu jusqu'en 2025 et qu'un nouvel objectif serait défini pour la période suivante. En novembre 2024, lors de la COP29, les pays à revenu élevé se sont engagés à porter le financement climat à 300 milliards de dollars à l'horizon 2035, un montant absolument inapproprié par rapport à l'ampleur des défis et des responsabilités des pays les plus riches.

Il existe des liens étroits entre le développement et les efforts déployés pour atténuer les effets néfastes du changement climatique, s'y adapter ou réparer les conséquences des catastrophes climatiques (pertes et dommages). Il n'est donc pas surprenant que l'aide soit une source importante d'assistance climatique fournie par les pays à revenus élevés. Toutefois, les activités d'APD intègrent de plus en plus les questions climatiques en tant qu'objectifs principaux ou significatifs sans que les bailleurs ne fournissent ces fonds comme des financements « nouveaux et additionnels ». De plus, la manière dont cette additionnalité est mesurée techniquement reste floue ; pour l'instant, cela repose sur les propres définitions des pays à revenu élevé. En d'autres termes, cela dilue encore davantage les contributions d'aide déjà insuffisantes pour répondre à un nombre croissant de besoins et de responsabilités à l'échelle mondiale, tout en

laissant aux bailleurs le soin de s'autoréguler sur cette question essentielle.

S'il n'est certes pas facile de mesurer l'ampleur des besoins pour déterminer le niveau approprié de financement climat, il ne fait aucun doute que ni la promesse de 0,7 % pour l'aide, ni l'engagement de 300 milliards de dollars pour le financement climat ne sauraient y répondre, et de loin. On estime que les besoins en matière de financement climat annuel pour les pays du Sud s'élevaient plutôt à 2 800 milliards de dollars par an, ventilés comme suit¹⁵⁴ :

- Financement de l'adaptation : 380 milliards de dollars
- Pertes et dommages : 500 milliards de dollars
- Financement de l'atténuation : 1 900 milliards de dollars

Par ailleurs, Oxfam et ses alliés estiment que les pays du Nord ont une dette d'au moins 5 000 milliards de dollars envers les pays du Sud au titre du financement climat et des réparations¹⁵⁵ pour les siècles de colonialisme, d'exploitation et de destruction de la nature et des peuples.

L'aide est un moyen important pour les pays riches de combler ces lacunes en matière de financement, mais d'autres flux financiers seront bien sûr également nécessaires pour couvrir l'ampleur totale du financement climat tant attendu – et *dû* – aux pays du Sud.

Et maintenant, quels montants pour répondre aux besoins d'aide ?

Les bailleurs n'ont pas honoré ni maintenu leur engagement de 0,7 % pour l'aide. Ils ont dégradé la qualité de l'aide, réduisant ainsi l'efficacité de l'argent de leurs contribuables. Ils ont en outre dilué l'aide davantage encore en la mobilisant face à la crise climatique sans pour autant fournir de ressources nouvelles et supplémentaires.

Les bailleurs doivent reconnaître leur dette en matière d'aide vis-à-vis des pays partenaires, accumulée au fil d'années de manquements à leur promesse de 0,7 %, et engager d'autres ressources pour commencer à éponger cette dette. Pour ce faire, ils pourraient lever de nouveaux financements en augmentant les impôts sur les personnes et les entreprises les plus riches. Ils pourraient également réaffecter les droits de tirage spéciaux (DTS) au profit des pays à revenu faible et intermédiaire¹⁵⁶, comme beaucoup le demandent, surtout depuis l'émission historique de 650 milliards de dollars en 2021, et apporter leur soutien à de futures émissions de DTS.

Mais il est également clair que le monde d'aujourd'hui exige un nouvel objectif quantitatif en matière d'aide, en prenant 0,7 % comme seuil de référence plutôt que comme un montant suffisant pour couvrir l'ensemble des besoins des pays à faible revenu ou des responsabilités des bailleurs. L'adhésion à l'objectif de 0,7 % a été possible grâce à la bonne combinaison entre volonté politique, expertise et ambition. Nous devons de toute urgence faire preuve du même niveau d'engagement aujourd'hui et convenir d'un nouvel objectif plus ambitieux entre tous les partenaires du développement, y compris la société civile et les gouvernements des pays du Sud. Cet objectif doit mettre le monde sur la voie d'un avenir plus égalitaire et durable.

CHAPITRE 4 : RECOMMANDATIONS

Plan en 10 points d'Oxfam pour adapter l'aide aux exigences de demain

Privilégier l'aide destinée aux secteurs clés en matière de réduction des inégalités

1. Définir des plans clairs et assortis de délais pour lutter contre les inégalités et financer une révolution concernant les données sur les inégalités

Il est essentiel de doter les acteurs du développement d'outils adéquats pour mesurer les inégalités et évaluer l'impact de leurs politiques dans ce domaine. Les indicateurs actuels concernant les niveaux d'inégalités au sein des pays et entre eux ne dressent pas un tableau fidèle à la réalité, car ils occultent le haut de l'échelle. De plus, ils ne sont pas ventilés par genre ou tout autre type d'inégalités.

En s'appuyant sur des indicateurs existants tels que le coefficient de Gini ou le ratio de Palma, les bailleurs pourraient financer le développement d'outils plus précis pour mesurer les inégalités (tant en termes de revenu que de richesse) et pour collecter des données sur le genre et d'autres formes d'inégalités, tout en aidant les gouvernements des pays partenaires à planifier la réduction des inégalités.

2. Investir dans le renforcement des services publics et des systèmes de protection sociale

Les bailleurs doivent accroître considérablement leur aide destinée à l'éducation, à la santé et à la protection sociale, qui sont autant de secteurs essentiels pour réduire les inégalités. Ils doivent fournir un financement prévisible pour renforcer les systèmes publiques d'éducation et de santé dans les pays partenaires et promouvoir la fourniture de services universels gratuits au point d'utilisation. Ils doivent également soutenir un fonds mondial pour la protection sociale instaurant des seuils de protection sociale dans

les pays à faible revenu. En 2019, le coût total d'un fonds de ce type a été estimé à 527 milliards de dollars pour l'ensemble des pays à revenu faible et intermédiaire, dont 26,8 milliards de dollars pour les pays à faible revenu. Ce fonds mondial doit être financé au moins en partie par l'aide.

3. Renforcer les systèmes fiscaux

Les bailleurs doivent intensifier leur aide en matière de mobilisation des ressources domestiques, conformément à l'engagement pris dans le cadre de l'Initiative fiscale d'Addis de consacrer au moins 441 millions de dollars à la coopération pour la mobilisation des ressources domestiques. Ils doivent en fait chercher à dépasser cet objectif minimal.

Dans leur aide à la mobilisation des ressources domestiques, les bailleurs doivent privilégier la coopération pour renforcer les sources de revenus progressives, comme l'impôt sur la fortune, les impôts sur les sociétés, les taxes foncières et l'impôt sur le revenu des personnes fortunées, ainsi qu'investir dans les gouvernements infranationaux pour augmenter les recettes locales. Ils doivent aussi éviter d'encourager les taxes régressives.

4. Adopter une perspective féministe en renforçant le soutien à l'aide transformatrice en matière de genre

Les bailleurs devraient adopter une approche transformatrice qui va au-delà d'une simple prise en compte des femmes, avec des investissements dans l'aide qui s'attaquent aux causes structurelles et profondes des inégalités de genre. Lorsqu'elle est fournie de cette manière, l'aide peut également contribuer à soutenir les femmes dans l'exercice de leur pouvoir, ce qui est particulièrement important aujourd'hui pour combattre le retour de bâton que l'on peut observer dans le monde à l'encontre des droits et de la justice de genre.

5. Soutenir l'espace civique pour renforcer le pacte entre les citoyen-nes et l'État et consolider la démocratie

Les bailleurs doivent soutenir la protection et la promotion de l'espace civique, qui est un facteur clé pour renforcer les systèmes démocratiques. Ils doivent aussi veiller à ce que les gouvernements fassent preuve d'une plus grande redevabilité afin de contrebalancer le pouvoir des élites fortunées qui influencent les politiques à leur propre avantage. Cela est particulièrement important étant donné que 30 % de la population mondiale vit aujourd'hui dans des pays où l'espace civique est fermé, le taux le plus élevé depuis des décennies.

Cela signifie que les bailleurs doivent augmenter le financement des organisations de la société civile (OSC), en particulier pour les OSC locales qui sont en première ligne des crises et en contact direct avec les communautés, et qui sont donc les mieux placées pour demander des comptes aux gouvernements.

Ne pas nuire : éviter les modalités de l'aide qui creusent les inégalités

6. Ne pas mettre l'aide au service des profits privés

Lors de toute interaction avec le secteur privé, les bailleurs doivent s'assurer que le développement est au cœur des objectifs des programmes. Ils doivent s'abstenir d'investir dans des sociétés privées en matière d'éducation et de santé afin que ces secteurs essentiels restent des services publics.

Ils doivent également procéder à un examen indépendant approfondi des règles de déclaration pour les instruments du secteur privé (ISP), qui risquent de discréditer davantage le concept d'APD en raison de la prise en compte en tant qu'aide d'opérations qui n'ont pourtant aucun lien avec le développement, voire qui sont à but lucratif.

7. Ne pas instrumentaliser l'aide

Les bailleurs doivent éviter d'utiliser l'aide pour servir d'autres intérêts domestiques sans lien avec le développement, en particulier sur les

questions migratoires. Le fait d'utiliser des fonds destinés à l'aide comme un outil pour limiter l'arrivée de personnes migrantes à leurs frontières constitue une approche injuste (mais également inefficace) de la migration et nuit à l'intégrité de l'aide.

Les bailleurs doivent également cesser de déclarer comme de l'aide les coûts d'accueil des personnes réfugiées dans leur pays. Ces coûts ne contribuent pas à répondre aux objectifs fondamentaux de l'aide, car ils sont dépensés au sein des frontières du pays des bailleurs et ne promeuvent pas la réduction de la pauvreté ni le développement des pays partenaires. En 2023, les coûts d'accueil des personnes réfugiées dans le pays des bailleurs ont représenté près de 14 % de l'aide totale, donnant une image complètement faussée des flux vers les pays partenaires.

8. Renoncer aux modalités de l'aide qui alourdissent la dette des pays partenaires

De manière générale, les bailleurs doivent privilégier les subventions plutôt que les prêts dans l'allocation de leur aide. Lors de l'octroi d'un prêt, ils doivent aller au-delà de la mesure du RNB par habitant-e pour évaluer l'aptitude du pays à s'endetter davantage, en évitant à tout prix d'accorder des prêts à des pays surendettés.

Ils doivent également revoir la manière dont les prêts sont comptabilisés dans le cadre de l'APD, car les règles actuelles surévaluent la composante « subventions », si bien que des prêts à peine concessionnels peuvent encore être considérés comme de l'aide. Cela encourage davantage encore les bailleurs à y recourir, au détriment des subventions.

Réinventer l'approche en matière d'aide

9. Transférer le pouvoir, décoloniser l'aide

Les bailleurs doivent engager une réforme fondamentale de l'actuel système de gouvernance de l'aide. Comme le demandent de nombreux partenaires de pays du Sud, l'aide devrait être considérée comme une partie intégrante de la justice réparatrice pour les dommages infligés par des siècles de colonialisme.

Afin de rééquilibrer le système actuel de gouvernance de l'aide, le mandat principal relatif à la définition de l'aide devrait être transféré à une nouvelle convention des Nations Unies sur la coopération internationale au développement, où tous les États seraient représentés. Le CAD de l'OCDE doit accompagner ce processus en tant qu'acteur pertinent pour la coordination des bailleurs, l'évaluation des pairs et l'apprentissage.

10. Augmenter les engagements quantitatifs en matière d'aide

Cela fait des décennies que les bailleurs peinent à atteindre l'objectif de 0,7 % auquel ils se sont engagés il y a plus de 50 ans. La plupart d'entre eux ne l'ont jamais atteint, de sorte que les arriérés s'élèvent aujourd'hui à 7 200 milliards de

dollars en valeur actuelle. Dans le même temps, l'ampleur réelle des besoins a considérablement augmenté, en partie à cause du défi posé par la crise climatique.

Il est évident que l'objectif de 0,7 % n'est tout simplement pas à la hauteur. Les bailleurs doivent revoir leur approche et redéfinir la promesse des 0,7 % comme un niveau plancher, et non comme un plafond. Par ailleurs, nous avons de toute urgence besoin d'un engagement politique pour convenir d'un nouvel objectif collectif plus ambitieux entre tous les partenaires du développement, y compris la société civile et les gouvernements des pays du Sud. Cet objectif doit mettre le monde sur la voie d'un avenir plus égalitaire et durable.

NOTES

- ¹ Banque mondiale (2024), *Poverty, Prosperity, and Planet Report 2024. Pathways out of the polycrisis*. Dernière visite le 20 février 2025. <https://documents1.worldbank.org/curated/en/099101424092027337/pdf/P500855154ddde0b31827a1e9377c43d15e.pdf>
- ² A. Kamande et al. (2024), *Indice de l'Engagement à la réduction des inégalités 2024*. Oxfam International. Dernière visite le 21 octobre 2024. <https://policy-practice.oxfam.org/resources/the-commitment-to-reducing-inequality-index-2024-621653/>
- ³ Banque mondiale (2024), *Poverty, Prosperity, and Planet Report 2024. Pathways out of the polycrisis*. Op. cit.
- ⁴ Ibid.
- ⁵ A. Khalfan et al. (2023), *Climate Equality: A Planet for the 99%*. Oxfam International. Dernière visite le 20 février 2025. <https://policy-practice.oxfam.org/resources/climate-equality-a-planet-for-the-99-621551/>
- ⁶ J. Millward-Hopkins (2022), Inequality can double the energy required to secure universal decent living. *Nat Commun* 13, 5028. <https://doi.org/10.1038/s41467-022-32729-8> ;
A. Khalfan et al. (2023), (2023) : *Climate Equality: A Planet for the 99%*. Op. cit. ;
Banque mondiale (2023), *The Climate Implications of Ending Global Poverty*. Dernière visite le 20 février 2025. [https://documents1.worldbank.org/curated/en/099557002242323911/pdf/IDU1bbf17510161a9145531b57a1ccaba7a1dc79.pdf?_gl=1*m6c834*_gcl_au*0DcxNDEyNjc4LjE3MTk1MDY3ODI#:-:text=ln%20the%20reduced%2Dinequality%20scenario,inequality%20change%20\(Figure%203\).](https://documents1.worldbank.org/curated/en/099557002242323911/pdf/IDU1bbf17510161a9145531b57a1ccaba7a1dc79.pdf?_gl=1*m6c834*_gcl_au*0DcxNDEyNjc4LjE3MTk1MDY3ODI#:-:text=ln%20the%20reduced%2Dinequality%20scenario,inequality%20change%20(Figure%203).)
- ⁷ Le Fonds mondial (2023), *Rapport 2024 sur les résultats*. Dernière visite le 20 février 2025. <https://www.theglobalfund.org/fr/results>
- ⁸ M. Bruckner (2013), On the simultaneity problem in the aid and growth debate. *Journal of Applied Econometrics*, 28(1), 126-150 ;
C. Arndt, S Jones et F. Tarp (2015), What is the Aggregate Economic Rate of Return to Foreign Aid? *The World Bank Economic Review*, 30(3), 446-474 ;
S. Galiani, S. Knack, L. Colin Xu et B. Zou (2017), The effect of aid on growth: evidence from a Quasi-experiment. *Journal of Economic Growth*, 22, 1-33.
- ⁹ Y. Sissoko et N. Sohrabji (2018), Foreign Aid Effectiveness in Ghana. *International Review of Business and Economics* 1(2). 23-54. <https://doi.org/10.56902/IRBE.2018.1.2.4> ;
S. Bangura (2024), *The Effects of Foreign Aid on Ghana's Economic Development*. Université du Ghana. Dernière visite le 20 février 2025. <https://ssrn.com/abstract=4939762>
- ¹⁰ Banque mondiale (2024), *Poverty and Inequality Platform*. Dernière visite le 20 février 2025. <https://pip.worldbank.org/home>
- ¹¹ N. Yonzan, D. Gerszon et C. Lakner (2023), Poverty is back to pre-COVID levels globally, but not for low-income countries, World Bank Blogs. Dernière visite le 20 février 2025. <https://blogs.worldbank.org/en/opendata/poverty-back-pre-covid-levels-globally-not-low-income-countries>
- ¹² Banque mondiale (2024), *Poverty, Prosperity, and Planet Report 2024. Pathways Out of the Polycrisis*. Op. cit.
- ¹³ Ibid.
- ¹⁴ Voir *Takers not Makers: Methodology Note*, statistique 17.
A. Taneja et al. (2025), *L'art de prendre sans entreprendre : L'injustice de la pauvreté face aux richesses imméritées issues du colonialisme*. Oxfam International. <https://www.oxfam.org/fr/publications/lart-de-prendre-sans-entreprendre-linjustice-pauvrete-richesses-immereitees-colonialisme>
- ¹⁵ A. Kamande et al. (2024), *Indice de l'Engagement à la réduction des inégalités 2024*. Op. cit.
- ¹⁶ Ibid.
- ¹⁷ A. Khalfan et al. (2023), *Climate Equality: A Planet for the 99%*. Op. cit.
- ¹⁸ M. Alestig et al. (2024), *Les inégalités carbone tuent*. Oxfam International. Dernière visite le 20 février 2025. <https://oxfamilibrary.openrepository.com/bitstream/handle/10546/621656/bp-carbon-inequality-kills-281024-fr.pdf>

¹⁹ Voir par exemple :

H. Melber, U. Kothari, L. Camfield et K. Biekart (2024), *Challenging Global Development. Towards Decoloniality and Justice*. EADI. Dernière visite le 20 février 2025 ; <https://www.eadi.org/publications/eadi-book-series/challenging-global-development-1> ;

B. Resurrección (2024), Colonial erasures in gender and climate change solutions. *WIREs Climate Change*, 15(5). <https://doi.org/10.1002/wcc.890>

²⁰ Y. Gu, Z. Wang (2022), Income Inequality and Global Political Polarization: The Economic Origin of Political Polarization in the World. *J Chin Polit Sci*, 27(2):375-398.

²¹ Banque mondiale (2024), *Poverty, Prosperity, and Planet Report 2024. Pathways Out of the Polycrisis*. Op. cit.

²² J. Millward-Hopkins (2022), Inequality can double the energy required to secure universal decent living. Op. cit. ; A. Khalfan et al. (2023), *Climate Equality: A Planet for the 99%*. Oxfam International. Op. cit. ;

Banque mondiale (2023), *The Climate Implications of Ending Global Poverty*. Op. cit.

²³ K. Pickett et al. (2024), The Spirit Level at 15. *Londres : The Equality Trust*. Dernière visite le 23 novembre 2024. <https://doi.org/10.15124/yao-de9s-7k93>

²⁴ S. Gupta, H. Davoodi et R. Alonso-Terme (1998), *Does Corruption Affect Income Inequality and Poverty?* Document de travail du FMI. Dernière visite le 30 août 2024. <https://www.imf.org/external/pubs/ft/wp/wp9876.pdf>

²⁵ A. Chong et M. Gradstein (2007), Inequality and Institutions. *The Review of Economics and Statistics*, 89(3), 454-65. Dernière visite le 10 octobre 2024. <http://www.jstor.org/stable/40043041>

²⁶ G. Gonzales et al. (2015), *Catalyst for Change: Empowering Women and Tackling Income Inequality*. Note de discussion du personnel du FMI. Dernière visite le 30 août 2024. <https://www.imf.org/external/pubs/ft/sdn/2015/sdn1520.pdf>

²⁷ E. D. Gould et A. Hijzen (2016), *Growing Apart, Losing Trust? The Impact of Inequality on Social Capital*. Document de travail du FMI, W0/16/176. Dernière visite le 30 août 2024. <https://www.imf.org/external/pubs/ft/wp/2016/wp16176.pdf>

²⁸ R. G. Wilkinson et K. E. Pickett (2009), Income Inequality and Social Dysfunction. *Annual Review of Sociology*, 35. Dernière visite le 10 octobre 2024. <https://www.annualreviews.org/content/journals/10.1146/annurev-soc-070308-115926>

²⁹ S. Bruce (2018), The Relationship Between Income Inequality and Authoritarianism. SSRN. Dernière visite le 30 août 2024. https://papers.ssrn.com/sol3/papers.cfm?abstract_id=3273660

³⁰ T. Landman et M. Larizza (2009), Inequality and Human Rights: Who Controls What, When, and How. *International Studies Quarterly*, 55, 715-36. Dernière visite le 30 août 2024. https://repository.essex.ac.uk/3482/1/2009_%20%E2%80%98Inequality%20and%20Human%20Rights_Who%20Controls%20What%2C%20When%2C%20and%20How%E2%80%99.pdf

³¹ U. Uzar (2023), Income Inequality, Institutions and Freedom of the Press: Potential Mechanisms and Evidence. *Sustainability*, 15(17), 12927. Dernière visite le 30 août 2024. <https://www.mdpi.com/2071-1050/15/17/12927>

³² Y. Gu et Z. Wang (2022), Income Inequality and Global Political Polarization: The Economic Origin of Political Polarization in the World. *Journal of Chinese Political Science*, 27(2), 375-98. Dernière visite le 30 août 2024. <https://www.ncbi.nlm.nih.gov/pmc/articles/PMC8608558/>

³³ Banque mondiale (2024), *Poverty and Inequality Platform*. Op. cit.

³⁴ Nations Unies, *À propos des pays les moins avancés*. Dernière visite le 20 février 2025. <https://www.un.org/ohrls/fr/content/%C3%A0-propos-des-pays-les-moins-avanc%C3%A9s>

³⁵ OCDE (2024), *Coopération pour le développement 2024*, 187. Dernière visite le 20 février 2025. https://www.oecd.org/content/dam/oecd/fr/publications/reports/2024/07/development-co-operation-report-2024_b9cb300f/cf89cef9-fr.pdf

³⁶ OCDE Base de données du système de notification des pays créanciers. Dernière visite le 20 février 2025. [https://data-explorer.oecd.org/vis?pg=0&bp=true&snb=19&df\[ds\]=dsDisseminateFinalDMZ&df\[id\]=DSD_GREQ%40DF_CRS_GREQ&df\[ag\]=OECD.DCD.FSD&df\[vs\]=1.1&dq=DAC..1000.100. T. T..Q. T..&lom=LASTNPERIODSS&to=5&to\[TIME_PERIOD\]=false&lc=fr](https://data-explorer.oecd.org/vis?pg=0&bp=true&snb=19&df[ds]=dsDisseminateFinalDMZ&df[id]=DSD_GREQ%40DF_CRS_GREQ&df[ag]=OECD.DCD.FSD&df[vs]=1.1&dq=DAC..1000.100. T. T..Q. T..&lom=LASTNPERIODSS&to=5&to[TIME_PERIOD]=false&lc=fr)

³⁷ A. Sumner (2012), Where do the poor live? *World Development*. 40(5), 865-877. <https://doi.org/10.1016/j.worlddev.2011.09.007>

- ³⁸ Banque mondiale *Inside the World Bank's new inequality indicator: The number of countries with high inequality*. <https://blogs.worldbank.org/en/opendata/inside-the-world-bank-s-new-inequality-indicator--the-number-of->
- ³⁹ L'indicateur de la Banque mondiale se base sur le coefficient de Gini. La classification des pays à fortes inégalités se base sur un coefficient de Gini seuil fixé à 40. Pour une analyse détaillée de cet indicateur, voir : Banque mondiale (2024), *The World Bank's New Inequality Indicator*. Dernière visite le 20 février 2025. https://documents1.worldbank.org/curated/en/099549506102441825/pdf/IDU1bd155bac16d78143af188331f87564a9d6c8.pdf?_gl=1*16slp3z*_gcl_au*MTU3NjYzNTMyNS4xNzlwNjg2NTc4
- ⁴⁰ M. Doyle et J. Stiglitz (2014), *Eliminating Extreme Inequality, A Sustainable Development Goal 2015-2030*, *Ethics and International Affairs*, 28(1), 5-13. <https://doi.org/10.1017/S0892679414000021>
- ⁴¹ Le coefficient de Gini mesure la répartition de la richesse entre les individus ou les ménages au sein d'une population. Il est compris entre 0 (égalité parfaite) et 1 (inégalité parfaite). Basé sur le coefficient de Gini, le ratio de Palma se concentre sur les extrêmes de la répartition des revenus. Il correspond au rapport entre la part des revenus des 10 % les plus riches et celle des 40 % les plus pauvres.
- ⁴² Oxfam International, *The Inequality Toolkit*. Dernière visite le 20 février 2025. <https://inequalitytoolkit.org/>
- ⁴³ Commission européenne, *A Multidimensional Inequality Monitoring Framework for the European Union*. Dernière visite le 20 février 2025. <https://composite-indicators.jrc.ec.europa.eu/multidimensional-inequality>
- ⁴⁴ Nations Unies (2016), *Integrating a Gender Perspective into Statistics*. Studies in Methods, F(111). <https://unstats.un.org/unsd/demographic-social/Standards-and-Methods/files/Handbooks/gender/Integrating-a-Gender-Perspective-into-Statistics-E.pdf>
- ⁴⁵ PNUD, *Gender Inequality Index*. Dernière visite le 20 février 2025. <https://hdr.undp.org/data-center/thematic-composite-indices/gender-inequality-index#/indicies/GII>
- ⁴⁶ Banque mondiale, Open Knowledge Repository, *Systemic Country Diagnostics*. Dernière visite le 20 février 2025. <https://openknowledge.worldbank.org/collections/51faed2a-0a03-5122-8e91-7d9e28a0a3f6?spc.sf=dc.date.issued&spc.sd=DESC>
- ⁴⁷ CEQ Institute, *Qu'est-ce que le « CEQ » ?* Dernière visite le 20 février 2025. https://commitmenttoequity.org/whatisceq_fr.php
- ⁴⁸ A. Kamane et al. (2024), *Indice de l'engagement à la réduction des inégalités 2024*. Oxfam International. Dernière visite le 20 février 2025. https://oi-files-cng-v2-prod.s3.eu-west-2.amazonaws.com/africa.oxfam.org/s3fs-public/CRI_2024_Exec_Summ_FRENCH_v3.pdf
- ⁴⁹ S. Fardoust, S. Koeberle, M. Piatti, L. Smets et M. Sundberg (2024), *The Importance of Budget Support for Progress on Sustainable Development*, *IJARSMF*, 11(1), 157-161.
- ⁵⁰ E. Carey et H. Desai (2023), *Maximising Official Development Assistance*, dans OCDE (2023), *Coopération pour le développement 2023 : quel système d'aide pour demain ?*
- ⁵¹ Calculs Oxfam basés sur les données fournies par le CAD de l'OCDE. Source : OCDE. Base de données du système de notification des pays créanciers. Op. cit. (flux) [réplique cloud]. Dernière visite le 27 novembre 2024.
- ⁵² D'Eval (2018), *How Effective is Budget Support as an Aid Modality?* Policy Brief, 2/2018
- ⁵³ Ibid.
- ⁵⁴ Calculs Oxfam basés sur les données fournies par le CAD de l'OCDE. Source : OCDE. Base de données du système de notification des pays créanciers. Op. cit. (flux) [réplique cloud]. Dernière visite le 27 novembre 2024.
- ⁵⁵ S. Fardoust, S. Koeberle, M. Piatti, L. Smets et M. Sundberg (2024), *The Importance of Budget Support for Progress on Sustainable Development*, Op. cit.
- ⁵⁶ CSI (2021), *Investissement dans la protection sociale : impacts sur la croissance économique*. Dernière visite le 20 février 2025. https://www.ituc-csi.org/IMG/pdf/investments_in_social_protection_and_their_impacts_on_economic_growth_fr.pdf
- ⁵⁷ E. Seery (2014), *Au service de la majorité : Des services publics pour combattre les inégalités*. Oxfam International. Dernière visite le 20 février 2025. https://oi-files-d8-prod.s3.eu-west-2.amazonaws.com/s3fs-public/file_attachments/bp182-public-services-fight-inequality-030414-fr_0.pdf
- ⁵⁸ R. De Mooij (2020), *Tax Policy and Inclusive Growth*. *International Monetary Fund*, Washington D.C. <https://doi.org/10.5089/9781513561561.001>

- ⁵⁹ B. J. Clements et al. (2015), *Inequality and Fiscal Policy*. Fonds monétaire international, Washington D.C.
- ⁶⁰ G. Inchauste et N. Lustig (éd.) (2017), *The Distributional Impact of Taxes and Transfers. Evidence from Eight Low- and Middle-Income Countries*. Banque mondiale, Washington D.C.
- ⁶¹ OIT (2024), *Combating inequalities: what role for universal social protection?*, Document de travail de l'OIT 128. <https://www.ilo.org/sites/default/files/2024-11/wp128.pdf>
- ⁶² E. Seery (2014), *Au service de la majorité : Des services publics pour combattre les inégalités*. Op. cit.
- ⁶³ G. Verbist, M. F. Förster et M. Vaalavuo (2012), The Impact of Publicly Provided Services on the Distribution of Resources: Review of New Results and Methods. *OECD Social, Employment and Migration Working Papers*, No. 130, OCDE.
- ⁶⁴ Ibid.
- ⁶⁵ E. Seery (2019), *Droit au but : Pour une aide au développement qui cible la lutte contre les inégalités*. Oxfam International.
- ⁶⁶ Banque mondiale (2024), *Poverty, Prosperity, and Planet Report 2024. Pathways Out of the Polycrisis*. Op. cit.
- ⁶⁷ Man-Kwun Chan et al. (2019), *Services publics ou fortunes privées ?* Oxfam International. (Voir la section 2). Dernière visite le 20 février 2025. <https://www.oxfam.org/fr/publications/services-publics-ou-fortunes-privées>
- ⁶⁸ OIT (2024), *Rapport mondial sur la protection sociale 2024-2026 : Protection sociale universelle pour l'action climatique et une transition juste*. Dernière visite le 20 février 2025. <https://www.ilo.org/fr/node/664696>
- ⁶⁹ UNESCO (2024), *251M d'enfants et de jeunes non scolarisés malgré des décennies de progrès*. Communiqué de presse. Dernière visite le 20 février 2025. <https://www.unesco.org/fr/articles/251m-denfants-et-de-jeunes-non-scolarises-malgre-des-decennies-de-progres-rapport-unesco>
- ⁷⁰ Nations Unies (2023), *Rapport sur les objectifs de développement durable 2023*. Dernière visite le 20 février 2025. https://unstats.un.org/sdgs/report/2023/The-Sustainable-Development-Goals-Report-2023_French.pdf
- ⁷¹ Global Partnership for Education (2023), *Rapport sur les résultats 2023*. Dernière visite le 20 février 2025. <https://www.globalpartnership.org/fr/content/rapport-sur-les-resultats-2023>
- ⁷² M. Niño-Zarazúa, A. Horigoshi, A. Santillán Hernández et E. Tiburcio (2022), *The Rise of Social Protection in the Global South: The Role of Foreign Aid*. EBA. https://eba.se/wp-content/uploads/2023/04/2022_08_The_Rise_of_Social_Protection_in_the_Global_South_The_Role_of_Foreign_Aid.pdf
- ⁷³ Calculs d'Oxfam d'après les résultats du rapport susmentionné.
- ⁷⁴ O. de Schutter et M. Sepúlveda (2012), *Underwriting the Poor: A Global Fund for Social Protection*. OHCHR Briefing Note No. 7.
- ⁷⁵ O. de Schutter (2021), *Fonds mondial pour la protection sociale : la solidarité internationale au service de l'élimination de la pauvreté*. UN OHCHR (A/HRC/47/36). https://digitallibrary.un.org/record/3926733/files/A_HRC_47_36-FR.pdf
- ⁷⁶ En 2019, l'APD totale s'élevait à 151 milliards de dollars (prix courants). Le coût total du déficit de financement pour les PFR était légèrement supérieur à 17 % des niveaux d'aide totaux. Source : Explorateur des données de l'OCDE, CAD1 : Flux par fournisseur (APD+AASP+privé).
- ⁷⁷ UNESCO (2024), *Suivi du financement de l'éducation 2024*. Dernière visite le 20 février 2025. https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000391641_fre
- ⁷⁸ One Data (2024), *The troubling hidden trend in health aid*. Dernière visite le 20 février 2025. <https://data.one.org/data-dives/the-troubling-hidden-trend-in-health-aid/>
- ⁷⁹ T. Drake et al. (2023), *Reimagining Global Health Financing: How Refocusing Health Aid at the Margin Could Strengthen Health Systems and Futureproof Aid Financial Flows*. Center for Global Development. Dernière visite le 20 février 2025. <https://www.cgdev.org/sites/default/files/reimagining-global-health-financing-how-refocusing-health-aid-margin-could-strengthen.pdf>
- ⁸⁰ D. Sridhar (2010), Seven challenges in international development assistance for health and ways forward. *J Law Med Ethics*. 38(3): 459-69. <https://pubmed.ncbi.nlm.nih.gov/20880234/>
- ⁸¹ Banque mondiale (2022), *Understanding Trends in Proliferation and Fragmentation for Aid Effectiveness During Crises*. Dernière visite le 20 février 2025. <https://thedocs.worldbank.org/en/doc/ef73fb3d1d33e3bf0e2c23bdf49b4907-0060012022/original/aid-proliferation-7-19-2022.pdf>

- ⁸² P. Gentilini (2022), *Cash Transfers in Pandemic Times: Evidence, Practices, and Implications from the Largest Scale Up in History*. Banque mondiale Dernière visite le 20 février 2025. <https://documents1.worldbank.org/curated/en/0998000007112236655/pdf/P17658505ca3820930a254018e229a30bf8.pdf>
- ⁸³ L. Alferts et F. Juergens-Grant (2023), *Social protection, the COVID-19 crisis, and the informal economy*. WIEGO. Dernière visite le 20 février 2025. <https://www.wider.unu.edu/sites/default/files/Publications/Working-paper/PDF/wp2023-93-social-protection-COVID-19-crisis-informal-economy.pdf>
- ⁸⁴ Ibid.
- ⁸⁵ J. Hagen-Zanker et N. Both (2021), *Social protection provisions to refugees during the Covid-19 pandemic: lessons learned from government and humanitarian responses*. ODI. Dernière visite le 20 février 2025. <https://odi.org/en/publications/social-protection-provisions-to-refugees-during-the-covid-19-pandemic-lessons-learned-from-government-and-humanitarian-responses/>
- ⁸⁶ L. Alcazar et al. (2021), *COVID-19 in the global South: Impacts and Policy Responses*. Southern Voice. Dernière visite le 20 février 2025. <https://southernvoice.org/wp-content/uploads/2021/02/COVID-19-Impacts-Policy-Responses-Alcazar-et-al-2021.pdf>
- ⁸⁷ L. M. Barba et al. (2020), *À l'abri de la tempête : un besoin mondial de protection sociale universelle en période de COVID-19*. Oxfam International. <https://oxfamilibrary.openrepository.com/bitstream/handle/10546/621132/bp-social-protection-covid-19-151220-summ-fr.pdf>
- ⁸⁸ Ibid.
- ⁸⁹ Oxfam International, *5 raisons pour lesquelles les femmes sont plus durement touchées par la Covid-19*. Dernière visite le 20 février 2025. <https://www.oxfam.org/fr/5-raisons-pour-lesquelles-les-femmes-sont-plus-durement-touchees-par-la-covid-19>
- ⁹⁰ Ibid.
- ⁹¹ Banque mondiale (2023), *Poverty is back to pre-COVID levels globally, but not for low-income countries*. Dernière visite le 20 février 2025. <https://blogs.worldbank.org/en/opendata/poverty-back-pre-covid-levels-globally-not-low-income-countries>
- ⁹² Voir : The Addis Tax Initiative. *À propos de l'ATI*. <https://www.addistaxinitiative.net/fr/propos-de-lati>
- ⁹³ The Addis Tax Initiative (2024), *ATI Monitoring Data 2015-2022*. Dernière visite le 20 février 2025. <https://www.addistaxinitiative.net/resource/ati-monitoring-data-2015-2022>
- ⁹⁴ N. Coplin et A. Nwafor (2019), *It's not all about the money: Domestic revenue mobilization, reducing inequality and building trust with citizens*. Oxfam International. Dernière visite le 20 février 2025. <https://oxfamilibrary.openrepository.com/bitstream/handle/10546/620754/bp-its-not-all-about-money-drm-080519-en.pdf>
- ⁹⁵ The Addis Tax Initiative (2020), *Déclaration 2025*. Dernière visite le 20 février 2025. <https://www.addistaxinitiative.net/fr/ati-declaration-2025>
- ⁹⁶ Cette analyse se base sur une méthodologie adoptée par l'Initiative fiscale d'Addis et appliquée lors de la publication de ses propres rapports de suivi. Voir : https://www.addistaxinitiative.net/sites/default/files/resources/Aid%20for%20DRM%20assessment_2021%20%28EN%29.pdf
- ⁹⁷ M. J. Cohen et al. (2023), *L'aide à la mobilisation des ressources domestiques agit-elle en faveur de l'équité fiscale ? Synthèse des recherches d'Oxfam*. Oxfam International. Dernière visite le 20 février 2025. <https://oxfamilibrary.openrepository.com/bitstream/handle/10546/621488/rr-drm-support-tax-fairness-synthesis-170323-fr.pdf>
- ⁹⁸ Analyse Oxfam des mécanismes d'aide pour les ONG locales et le monde universitaire dans l'ensemble de données d'ATI, 2018-2022. The Addis Tax Initiative. (2024), *ATI Monitoring Data 2015-2022*. Op. cit.
- ⁹⁹ Wealth-X (2022), *World Ultra Wealth Report 2022*. Dernière visite le 20 février 2025. <https://wealthx.com/reports/world-ultra-wealth-report-2022>
- ¹⁰⁰ The Addis Tax Initiative, *Strengthening the administration of taxes paid by High-Net-Worth Individuals, Uganda*. Dernière visite le 20 février 2025. <https://www.addistaxinitiative.net/sites/default/files/resources/Factsheet%20Uganda.pdf>
- ¹⁰¹ J. Okecho Olwenyi et E. Seery (2020), *Widening the Tax Base of Low-Income Countries: Taxing high-net-worth individuals in Uganda*. Oxfam International. Dernière visite le 20 février 2025. <https://policy-practice.oxfam.org/resources/widening-the-tax-base-of-low-income-countries-taxing-high-net-worth-individuals-621078/>

¹⁰² ONU Femmes (2023), *Progrès vers la réalisation des Objectifs de développement durable. Gros plan sur l'égalité des sexes*. Dernière visite le 20 février 2025. <https://www.unwomen.org/sites/default/files/2023-11/progress-on-the-sustainable-development-goals-the-gender-snapshot-2023-fr.pdf>

¹⁰³ Ibid.

¹⁰⁴ Oxfam International, *5 raisons pour lesquelles les femmes sont plus durement touchées par la Covid-19*. Op. cit.

¹⁰⁵ ONU Femmes (2023), *Progrès vers la réalisation des Objectifs de développement durable. Gros plan sur l'égalité des sexes*. Op. cit.

¹⁰⁶ H. Bignell (2024), *Why we must never repeat the mistakes of a 'gender-blind' COVID response*. Oxfam International. Dernière visite le 20 février 2025. <https://views-voices.oxfam.org.uk/2024/02/why-we-must-never-repeat-the-mistakes-of-a-gender-blind-covid-response/>

¹⁰⁷ Conseil des droits de l'homme des Nations Unies (2024), *Montée des réactions hostiles à l'égalité des sexes et nécessité urgente de réaffirmer l'égalité réelle des femmes et des filles et leurs droits humains : Rapport du Groupe de travail sur la discrimination à l'égard des femmes et des filles*. Dernière visite le 20 février 2025. <https://www.ohchr.org/fr/documents/thematic-reports/ahrc5651-escalating-backlash-against-gender-equality-and-urgency>

¹⁰⁸ Conseil des droits de l'homme des Nations Unies (2023), *Situation des femmes et des filles en Afghanistan : Rapport du Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme en Afghanistan et du Groupe de travail sur la discrimination à l'égard des femmes et des filles*. Dernière visite le 20 février 2025. <https://www.ohchr.org/fr/documents/country-reports/ahrc5321-situation-women-and-girls-afghanistan-report-special-rapporteur>

¹⁰⁹ Oxfam International (2020), *Addressing Unpaid Care to Close the Gender Gap in the Philippines and Zimbabwe: The Women's Economic Empowerment and Care Project Report 2016-2019*. Dernière visite le 20 février 2025. <https://oxfamilibrary.openrepository.com/bitstream/handle/10546/620933/er-we-care-philippines-zimbabwe-project-report-170120-en.pdf>

¹¹⁰ C'est ce qu'ONU Femmes appelle les « 5R » du travail de soin. Il s'agit d'adopter une approche transformatrice pour reconnaître la place centrale du soin dans la société et les économies, et d'en faire ainsi une responsabilité qui incombe à l'État. Voir : ONU Femmes (2022), *A toolkit on paid and unpaid care work*. Dernière visite le 20 février 2025. <https://www.unwomen.org/sites/default/files/2022-06/A-toolkit-on-paid-and-unpaid-care-work-en.pdf>

¹¹¹ Initiative Spotlight, *A pathway for ending violence against women and girls: Impact Report 2017-2023*. Dernière visite le 20 février 2025. <https://www.spotlightinitiative.org/fr>

¹¹² OCDE (2024), *Development Finance for Gender Equality 2024*. Dernière visite le 20 février 2025. https://www.oecd.org/en/publications/development-finance-for-gender-equality-2024_e340afbf-en.html

¹¹³ Ibid.

¹¹⁴ Voir : Inspired, *Qu'est-ce que Inspired?*, <https://inspired.epd.eu/francais/guide/quest-ce-que-inspired>

¹¹⁵ CIVICUS (2024), *Rapport sur l'état de la société civile*. Dernière visite le 20 février 2025. https://www.civicus.org/documents/reports-and-publications/SOCS/2024/state-of-civil-society-report-2024_fr.pdf

¹¹⁶ Source : OCDE. Base de données du système de notification des pays créanciers. Op. cit.

¹¹⁷ AWID (2021), *Where is the money for feminist organizing? Data Snapshots and A Call to Action*. Dernière visite le 20 février 2025. https://www.awid.org/sites/default/files/2022-01/AWID_Research_WITM_Brief_ENG.pdf

¹¹⁸ OCDE (2023), *Instruments du secteur privé – Thèmes du lot 3*. DCD/DAC(2023)48/FINAL. Dernière visite le 20 février 2025. [https://one.oecd.org/document/DCD/DAC\(2023\)48/FINAL/fr/pdf](https://one.oecd.org/document/DCD/DAC(2023)48/FINAL/fr/pdf)

¹¹⁹ A. Marriott (2023), *Tendances malsaines : En quoi le financement des hôpitaux privés à but lucratif par les gouvernements des pays riches et la Banque mondiale est préjudiciable et pourquoi il faut y mettre fin*. Oxfam International. Dernière visite le 20 février 2025. <https://oxfamilibrary.openrepository.com/bitstream/handle/10546/621529/bp-sick-development-funding-for-profit-private-hospitals-260623-fr.pdf>

¹²⁰ A. Marriott (2023), *Tendances malsaines : En quoi le financement des hôpitaux privés à but lucratif par les gouvernements des pays riches et la Banque mondiale est préjudiciable et pourquoi il faut y mettre fin*. Op. cit.

¹²¹ S. Bolongaita et al. (2023), *Financial hardship associated with catastrophic out-of-pocket spending tied to primary care services in low- and lower-middle-income countries: findings from a modeling study*. *BMC medicine*, 21(1), 356. <https://www.ncbi.nlm.nih.gov/pmc/articles/PMC10503078/>

¹²² Organisation mondiale de la Santé (2023), *Tracking Universal Health Coverage: 2023 Global monitoring report*. Dernière visite le 20 février 2025. <https://www.who.int/publications/i/item/9789240080379>

- ¹²³ Banque mondiale (2022), *An Evaluation of IFC Investments in K-12 Private Schools: An Independent Evaluation*. Dernière visite le 20 février 2025. <https://ieg.worldbankgroup.org/evaluations/evaluation-international-finance-corporation-investments-k-12-private-schools-7>
- ¹²⁴ Global Partnership for Education (2019), *Stratégie de collaboration avec le secteur privé. 2019-2022*. Dernière visite le 20 février 2025. <https://www.globalpartnership.org/fr/content/strategie-de-collaboration-avec-le-secteur-prive-2019-2022>
- ¹²⁵ En 2021, l'UE a approuvé un règlement sur un cycle de sept ans, l'instrument de voisinage, de développement et de coopération internationale (IVCDCI), en phase avec son cycle budgétaire à long terme. Ce règlement est disponible ici : <https://eur-lex.europa.eu/eli/reg/2021/947/oj?eliuri=eli%3Areg%3A2021%3A947%3Aoj&locale=fr>
- ¹²⁶ S. Pope et Z. Weisner (2023), *Du développement à la dissuasion ? Dépenses en lien avec les questions migratoires dans le cadre de l'instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale (IVCDCI) de l'UE*. Oxfam International. Dernière visite le 20 février 2025. <https://oxfamilibrary.openrepository.com/bitstream/handle/10546/621536/bp-development-to-deterrence-migration-spending-under-NDICI-210923-fr.pdf>
- ¹²⁷ OCDE (2022), *Clarifier les règles d'éligibilité à l'APD des activités dans le domaine des migrations*. DCD/DAC(2022)53/FINAL. Dernière visite le 20 février 2025. [https://one.oecd.org/document/DCD/DAC\(2022\)53/FINAL/fr/pdf](https://one.oecd.org/document/DCD/DAC(2022)53/FINAL/fr/pdf)
- ¹²⁸ Source : OCDE. Base de données du système de notification des pays créanciers. Op. cit.
- ¹²⁹ OCDE (2017), *OECD DAC Clarifications to the Statistical Reporting Directives on In-donor Refugee Costs*. Dernière visite le 20 février 2025. [https://one.oecd.org/document/DCD/DAC\(2017\)35/FINAL/fr/pdf](https://one.oecd.org/document/DCD/DAC(2017)35/FINAL/fr/pdf)
- ¹³⁰ En 2022, l'aide totale aux PMA a atteint 30,7 milliards de dollars, tandis que les coûts d'accueil des personnes réfugiées dans le pays du bailleur s'élevaient à 31,01 milliards de dollars cette même année, selon les données du CAD de l'OCDE. Voir : OCDE. *Tendances et statistiques de l'APD*. Dernière visite le 20 février 2025. <https://www.oecd.org/fr/themes/tendances-et-statistiques-de-l-apd.html>
- ¹³¹ Development Finance International (2023), *The Worst Debt Crisis Ever: Shocking New Debt Service Numbers*. Dernière visite le 20 février 2025. <https://www.development-finance.org/en/news/831-11-october-the-worst-debt-crisis-ever-shocking-new-debt-service-number>
- ¹³² S. Harcourt, J. Rivera et D. McNair (2024), *Net finance flows to developing countries turned negative in 2023*, The ONE Campaign. Dernière visite le 20 février 2025. <https://data.one.org/data-dives/net-finance-flows-to-developing-countries/>
- ¹³³ Banque mondiale. *Debt & Fiscal Risks Toolkit*. Dernière visite le 20 février 2025. <https://www.worldbank.org/en/programs/debt-toolkit/dsa>
- ¹³⁴ CNUCED (2024), *Aide sous pression : trois accélérations autour de l'aide publique au développement*. Dernière visite le 20 février 2025. <https://unctad.org/fr/publication/aide-sous-pression-trois-accelerations-autour-de-laide-publique-au-developpement>
- ¹³⁵ Voir la note 16.
- ¹³⁶ CAD DE L'OCDE (2012), *High-Level Meeting Communiqué 2012*. Dernière visite le 20 février 2025. <https://web-archive.oecd.org/2017-11-28/219419-HLM%20Communique%202012%20final%20ENGLISH.pdf>
- ¹³⁷ Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement. Dernière visite le 20 février 2025. <https://www.effectivecooperation.org/>
- ¹³⁸ OCDE (2023), *Cadre de dialogue entre le CAD et les organisations de la société civile (OSC)*. Dernière visite le 20 février 2025. [https://one.oecd.org/document/DCD/DAC\(2023\)57/FINAL/fr/pdf](https://one.oecd.org/document/DCD/DAC(2023)57/FINAL/fr/pdf)
- ¹³⁹ OCDE (2023), *Coopération pour le développement 2023 : quel système d'aide pour demain ?* Publication de l'OCDE, Paris. Dernière visite le 20 février 2025. https://www.oecd.org/fr/publications/2023/02/development-co-operation-report-2023_be7899d0.html
- ¹⁴⁰ Civil Society Financing for Development Mechanism (2024), *UN member states fail to deliver international financial architecture reform at the Summit of the Future - FfD4 should be the moment to course correct*. Dernière visite le 20 février 2025. <https://cssofarfd.org/resources/un-member-states-fail-to-deliver-international-financial-architecture-reform-at-t/>
- ¹⁴¹ OCDE *Résolution du Conseil [C(2022)208]*. <https://oecdgroups.oecd.org/Bodies/ShowBodyView.aspx?BodyID=869&BodyPID=15814>

- ¹⁴² USAID (2022), *Donor Statement on Supporting Locally Led Development*. Dernière visite le 20 février 2025. <https://www.usaid.gov/localization/donor-statement-on-supporting-locally-led-development>
- ¹⁴³ OCDE (2024), *Pathways Towards Effective Locally Led Development Co-operation*. Dernière visite le 20 février 2025. https://www.oecd.org/en/publications/pathways-towards-effective-locally-led-development-co-operation_51079bba-en.html
- ¹⁴⁴ OCDE (2023), *Framing DAC member approaches to enabling locally led development*. Dernière visite le 20 février 2025. [https://one.oecd.org/document/DCD\(2023\)47/en/pdf](https://one.oecd.org/document/DCD(2023)47/en/pdf)
- ¹⁴⁵ USAID (2022), *What is Locally Led Development? Factsheet*. Dernière visite le 20 février 2025. https://www.usaid.gov/sites/default/files/2022-12/What_is_Locally_Led_Development_Fact_Sheet.pdf
- ¹⁴⁶ M. Adomako et M. Cohen (2023), *Funding the Localization Agenda: Measuring progress of United States development and humanitarian assistance to local organizations*. Oxfam International. Dernière visite le 20 février 2025. <https://www.oxfamamerica.org/explore/research-publications/funding-the-localization-agenda/>
- ¹⁴⁷ Oxfam et Save the Children (2016), *The Power of Ownership*. <https://www.powerofownership.org/>
- ¹⁴⁸ Voir : <https://usaidelearninglab.org/resources/locally-led-development-spectrum-and-checklist-tool#:~:text=The%20Locally%20Led%20Development%20Spectrum%20and%20Checklist%20are,our%20Program%20Cycle%20and%20across%20different%20technical%20sectors.>
- ¹⁴⁹ Par exemple, alors que l'USAID avait annoncé l'objectif de fournir 25 % du financement des programmes directement à des acteurs locaux à l'horizon 2025, cette part est passée de 10,2 % en 2022 à 9,6 % en 2023.
- ¹⁵⁰ USAID (2023), *Committed to Change: USAID Progress Report FY2023*. Dernière visite le 20 février 2025. https://pubkgroup.com/wp-content/uploads/2024/08/FY-2023-Localization-Progress-Report-2_0.pdf
- ¹⁵¹ Assemblée générale des Nations Unies (1970), Résolution 2626. <https://documents.un.org/doc/undoc/gen/nr0/759/52/img/nr075952.pdf>
- ¹⁵² Oxfam a utilisé les chiffres de l'APD réelle et du RNB pour les pays du CAD entre 1970 et 2023, exprimés en millions de dollars américains en prenant pour référence les prix constants de 2022. Elle a ensuite calculé le montant auquel correspondrait 0,7 % du RNB, puis soustrait les chiffres réels de l'aide. Pour calculer l'APD totale, Oxfam tient compte des dépenses nettes jusqu'à 2018, puis des équivalents en subvention à partir de 2019, conformément à l'évolution des normes de déclaration de l'OCDE. Les données proviennent de la base de données de l'OCDE : [https://data-explorer.oecd.org/vis?pg=0&bp=true&snb=19&df\[ds\]=dsDisseminateFinalDMZ&df\[id\]=DSD_DAC1%40DF_DAC1&df\[ag\]=OECD.DCD.FSD&df\[vs\]=1.2&dq=DAC.1..1140%2B1160.PT_B5G%2BUSD.Q.&pd=1960%2C2023&to\[TIME_PERIOD\]=false&lc=fr](https://data-explorer.oecd.org/vis?pg=0&bp=true&snb=19&df[ds]=dsDisseminateFinalDMZ&df[id]=DSD_DAC1%40DF_DAC1&df[ag]=OECD.DCD.FSD&df[vs]=1.2&dq=DAC.1..1140%2B1160.PT_B5G%2BUSD.Q.&pd=1960%2C2023&to[TIME_PERIOD]=false&lc=fr)
- ¹⁵³ Voir par exemple la déclaration conjointe sur la publication des chiffres préliminaires de l'APD pour 2023 par le CAD de l'OCDE, signée par 27 réseaux, dont Oxfam. Disponible ici : Eurodad (2024), *Inflated and distorted: preliminary 2023 aid figures show failure to address global challenges*. Dernière visite le 20 février 2025. https://www.eurodad.org/aid_data_2023_statement
- ¹⁵⁴ E. Seery et D. Jacobs, *False Economy: Financial wizardry won't pay the bill for a fair and sustainable future*. Oxfam International. Dernière visite le 20 février 2025. <https://www.oxfam.org/en/research/false-economy-financial-wizardry-wont-pay-bill-fair-and-sustainable-future>.
- ¹⁵⁵ Climate Action Network (2024), *US\$5 trillion owed to Global South by Global North due to the climate crisis*. Communiqué de presse. Dernière visite le 20 février 2025. <https://climatenetwork.org/2024/09/20/us5trillion-owed-to-global-south-by-global-north-due-to-the-climate-crisis/>
- ¹⁵⁶ D. Jacobs (2024), *Beyond crises: The future of Special Drawing Rights as a source of development and climate finance*. Oxfam International. Dernière visite le 20 février 2025. <https://policy-practice.oxfam.org/resources/beyond-crises-the-future-of-special-drawing-rights-as-a-source-of-development-a-621605/>

À propos d'Oxfam

Oxfam est un mouvement citoyen mondial, réunissant des personnes déterminées à combattre les inégalités pour mettre fin à la pauvreté et aux injustices. Nous travaillons dans plus de 70 pays de différentes régions avec un réseau de milliers de partenaires et d'alliés, pour aider les communautés au quotidien, renforcer leur résilience et protéger les vies et les moyens de subsistance en temps de crise. Pour de plus amples informations, veuillez contacter les différents affiliés ou visiter www.oxfam.org.

Oxfam Afrique du Sud (www.oxfam.org.za)

Oxfam Allemagne (www.oxfam.de)

Oxfam Amérique (www.oxfamamerica.org)

Oxfam Aotearoa (www.oxfam.org.nz)

Oxfam Australie (www.oxfam.org.au)

Oxfam Brésil (www.oxfam.org.br)

Oxfam Canada (www.oxfam.ca)

Oxfam Colombie (www.oxfamcolombia.org)

Oxfam Danemark (www.oxfam.dk)

Oxfam-en-Belgique (www.oxfamsol.be)

Oxfam France (www.oxfamfrance.org)

Oxfam GB (www.oxfam.org.uk)

Oxfam Hong Kong (www.oxfam.org.hk)

Oxfam Inde (www.oxfamindia.org)

Oxfam Intermón (Espagne) (www.oxfamintermon.org)

Oxfam Irlande (www.oxfamireland.org)

Oxfam Italie (www.oxfamitalia.org)

Oxfam KEDV (www.kedv.org.tr)

Oxfam Mexique (www.oxfammexico.org)

Oxfam Novib (Pays-Bas) (www.oxfamnovib.nl)

Oxfam Québec (www.oxfam.qc.ca)



OXFAM